

CONGO

LES DÉPÊCHES
DE BRAZZAVILLE

200 FCFA

www.adiac-congo.com

N° 3459 - JEUDI 28 MARS 2019

ZONES ÉCONOMIQUES SPÉCIALES

Le gouvernement formalise la création des zones de Brazzaville, Oyo-Ollombo et Ouesso

Brazzaville, Oyo-Ollombo, Ouesso et Pointe-Noire sont des localités sélectionnées pour abriter les zones économiques spéciales destinées, entre autres, à soutenir le programme gouvernemental de diversification de l'économie.

Alors que les études dans le cas de la zone de Pointe-Noire sont avancées, le Conseil des ministres réuni le 27 mars, sous l'autorité du président de

la République, a examiné et approuvé trois projets de loi déterminant les conditions générales de création et de fonctionnement des zones de Brazzaville, Oyo-Ollombo et Ouesso, en conformité avec la loi n°24-2017 du 9 juin 2017, qui porte création des zones économiques spéciales, détermine leur régime et leur organisation. Cette dernière est adossée à la loi d'orientation datant de 2014

qui concerne l'aménagement et le développement du territoire national.

L'un de ces projets de loi crée l'autorité de régulation des zones économiques spéciales dont l'une des missions est d'arbitrer les conflits opposant l'agence de planification, les développeurs, les opérateurs et les investisseurs dans les zones concernées.

Pages 4-5

RWANDA-RDC

Paul Kagame et Félix Tshisekedi affichent leur entente à Kigali

Le président rwandais, Paul Kagame, et son homologue de la République démocratique du Congo (RDC), Félix Tshisekedi, ont affiché, le 26 mars à Kigali, leur entente devant une assemblée de chefs d'entreprise, investisseurs et bailleurs venus en nombre dans le cadre de la grande rencontre de l'Africa CEO Forum. Engagés dans un élan de réconciliation et reconstruction, les deux chefs d'Etat ont lancé à l'unisson des messages forts pour amener la stabilité et œuvrer pour la transformation dont leurs pays respectifs ont besoin. « Partant du principe que nos pays resteront voisins et que nous sommes acteurs, faire la guerre entretient les tensions inutiles et c'est une perte de temps. Nous pouvons nous



Paul Kagame et Félix Tshisekedi/Dr : Africa CEO Forum 2019 parler franchement (...). Nous devons construire des ponts et non des murs », a déclaré le président Félix Tshisekedi, à la tribune d'Africa CEO Forum.

Page 16

COMMISSION NATIONALE DES DROITS DE L'HOMME

Des innovations dans le nouveau règlement intérieur

Conformément à la Constitution du 25 octobre 2015, la Commission nationale des droits de l'homme a annoncé, hier, lors de sa session inaugurale à Brazzaville, que des innovations seront apportées dans son nouveau règlement intérieur. Page 2

RÉGIES FINANCIÈRES

Les douanes sollicitent l'appui des partenaires sociaux



Guénolé Mbongo Koumou lors des échanges entre les deux parties/Adiac

En vue d'atteindre les cent cinquante milliards FCFA de recettes, un objectif qu'elle s'est assigné cette année, la direction générale des Douanes et des droits indirects entend s'appuyer sur les partenaires sociaux pour restaurer un climat de confiance au sein de cette administration. À l'occasion d'une rencontre, le 26 mars, avec les responsables des syndicats affiliés, le directeur général de cette entité, Guénolé Mbongo Koumou, a précisé : « Notre administration qui a le devoir de pourvoir l'État en recettes douanières ne cessera de compter sur l'appui des partenaires sociaux pour créer les meilleures conditions de travail et rechercher ensemble les solutions aux problèmes qui s'imposent ».

Page 6

PAIX DANS LE POOL

Le comité local de dialogue de Mayama mis sur pied



Les officiels posant avec les participants/Adiac

Dans le cadre du processus de mise en place des plates-formes d'échanges intra-communautaires dans le département du Pool, le district de Mayama a été doté, le 26 mars, d'un comité local de dialogue et réconciliation. « Nous mettons un peu d'ingrédients, la base néces-

saire pour le grand programme de démobilisation, désarmement et réintégration. Il faut passer par ces différentes étapes qui sont essentielles et nécessaires. (...) », a indiqué le haut-commissaire à la réinsertion des ex-combattants, Euloge Landry Kolelas. Page 3

Éditorial

Succession

Page 2

ÉDITORIAL

Succession

Ce qui se passe actuellement en Algérie, où le départ du président Abdelaziz Bouteflika est désormais acquis comme le prouve la position adoptée ces dernières heures par les plus hautes autorités de l'armée, mérite bien évidemment une attention particulière. Conduit jusqu'à présent dans un calme remarquable puisqu'il n'a été émaillé d'aucun débordement qui mette en péril l'unité de ce grand pays, ce mouvement historique n'en est effectivement qu'à ses débuts.

S'il se poursuit comme il a commencé, avec une mobilisation pacifique de la société civile qui démontre sa maturité, il servira de modèle aux nombreux autres pays sur le continent qui se trouvent confrontés au problème infiniment délicat de la transmission du pouvoir aux nouvelles générations. Mais si, pour une raison ou pour une autre, il dérape et génère des troubles sur toute l'étendue du territoire, c'est l'Afrique du nord dans son ensemble qui sera déstabilisée. D'où l'attention extrême qu'il convient d'apporter dès maintenant à la suite des événements.

Alors, en effet, que la Libye n'a toujours pas réussi à résoudre les problèmes internes nés de l'assassinat de son « Guide », Mouammar Kadhafi, que l'immense région du Sahel subit toujours durement les effets de l'erreur historique ainsi commise par les puissances occidentales et que les trafics en tous genres prolifèrent grâce à ce meurtre sur toute l'étendue du Sahara, la déstabilisation de l'Algérie porterait à coup sûr un coup fatal à l'émergence de cette partie du monde. Fait plus grave encore, elle mettrait sans doute en péril les pays comme la Tunisie et le Maroc qui ont su jusqu'à présent se protéger contre les démons de l'extrémisme.

Mieux vaut donc ne pas se faire d'illusion : ce qui se passera à Alger dans les jours et les semaines à venir aura des effets considérables sur toute l'étendue de l'immense zone géographique qui s'étend de la Méditerranée à l'Afrique centrale et de l'Océan Atlantique à la Mer Rouge. D'où la nécessité pour les dirigeants de la vingtaine d'États concernés de se mobiliser dès à présent afin d'accompagner les Algériens dans la mutation politique qui se prépare chez eux. L'Histoire est là, en effet, pour démontrer de façon irréfutable qu'il vaut mieux prévenir que guérir, autrement dit qu'il n'est jamais trop tôt pour agir en faveur de la paix.

Les Dépêches de Brazzaville

COMMISSION NATIONALE DES DROITS DE L'HOMME

La session inaugurale se focalise sur l'examen des textes fondamentaux

L'institution a ouvert, le 27 mars à Brazzaville, sous l'égide de son président, Valère Gabriel Etéka-Yemet, les travaux de sa première session ordinaire devant plancher, entre autres, sur les projets de règlements intérieur et financier ainsi que sur le plan d'actions stratégiques 2019-2021.



Les membres de la CNDH et les invités en photo de famille, le 27 mars/Adiac

Six affaires sont inscrites à l'ordre du jour de la première session ordinaire de l'assemblée plénière de la Commission nationale des droits de l'homme (CNDH) dont la clôture a été annoncée pour le 5 avril. Les commissaires vont, en premier lieu, examiner le projet du règlement intérieur de l'institution avant son adoption.

Ce document prévoit quelques innovations en son préambule, en vue de l'adapter aux dispositions des articles 214, 215 et 216 de la Constitution du 25 octobre 2015, qui confère au CNDH la qualité d'organe de suivi de la promotion et de la protection des droits de l'homme. Ces innovations concernent, entre autres, le nombre des sous-commissions spécialisées qui vont dorénavant passer à cinq, au lieu de quatre comme cela était le cas au cours

du mandat passé. Il s'agit en effet, des sous-commissions droits civils et politiques ; droits économiques, sociaux et culturels ; droits des peuples ; équité et genre et la sous-commission questions internationales. L'assemblée plénière planchera, ensuite, sur le projet de règlement financier de l'institution. Un document qui définit le statut financier de la CNDH et met en place un code budgétaire et financier en adéquation avec les règles et règlements en vigueur en matière de gestion des deniers publics.

Le plan stratégique 2019-2021

Tel que prévu dans l'ordre du jour des travaux, l'assemblée plénière va aussi examiner et adopter le plan stratégique 2019-2021 de la CNDH. Un document qui fixe sur trois ans les grands axes et orientations contenues

dans la feuille de route de cette institution. Ensuite, les commissaires débattront du programme d'activités 2019, avant de dresser l'état des lieux de l'institution.

Ouvrant les assises, le président de la CNDH a émis le vœu qu'elles se tiennent dans un climat apaisé. « Notre souhait le plus ardent est qu'au cours de cette première session ordinaire, les débats interactifs prévus en plénière et dans les sous-commissions se tiennent de manière apaisée et constructive », a indiqué Valère Gabriel Etéka-Yemet.

La CNDH est un organe constitutionnel de suivi, de promotion et de protection des droits de l'homme. Il est composé d'un bureau de cinq membres, dirigé par Valère Gabriel Etéka-Yemet.

Firmin Oyé

LES DÉPÊCHES DE BRAZZAVILLE

Les Dépêches de Brazzaville sont une publication de l'Agence d'Information d'Afrique centrale (ADIAC)
Site Internet : www.brazzaville-adiac.com

DIRECTION

Directeur de la publication : Jean-Paul Pigasse
Secrétariat : Raïssa Angombo

RÉDACTIONS

Directeur des rédactions : Émile Gankama
Assistante : Leslie Kanga
Photothèque : Sandra Ignamout

Secrétaire général des rédactions :

Gerry Gérard Mangondo
Secrétaire des rédactions : Clotilde Ibara
Rewriting : Arnaud Bienvenu Zodialo, Norbert Biembédi, François Ansi

RÉDACTION DE BRAZZAVILLE

Directeur en chef : Guy-Gervais Kitina,
Rédacteurs en chef délégués : Roger Ngombé, Christian Brice Elion
Service Société : Rominique Nerplat
Makaya (chef de service) Guillaume Ondzé, Fortuné Ibara, Lydie Gisèle Oko
Service Politique : Parfait Wilfried Douniama (chef de service), Jean Jacques Koubemba, Firmin Oyé
Service Économie : Fiacre Kombo (chef de service), Lopelle Mboussa Gassia

Service International : Nestor N'Gampoula (chef de service), Yvette Reine Nzaba, Josiane Mambou Loukoula, Rock Ngassakys

Service Culture et arts : Bruno Okokana (chef de service), Rosalie Bindika

Service Sport : James Golden Eloué (chef de service),

ÉDITION DU SAMEDI :

Quentin Loubou (Coordination), Durlly Emilia Gankama

RÉDACTION DE POINTE-NOIRE

Rédacteur en chef : Faustin Akono
Lucie Prisca Condhet N'Zinga, Hervé Brice Mampouya, Charlem Léa Legnoki, Prosper Mabonzo, Séverin Ibara
Commercial : Mélaine Eta
Bureau de Pointe-Noire : Av. Germain Bikomat : Immeuble Les Palmiers (à côté de la Radio-Congo Pointe-Noire).
Tél. (+242) 06 963 31 34

RÉDACTION DE KINSHASA

Directeur de l'Agence : Ange Pongault
Chef d'agence : Nana Londole
Rédacteur en chef : Jules Tambwe Itagali-Coordonnateur : Alain Diasso
Économie : Laurent Essolomwa,
Société : Lucien Dianzenza, Aline Nzuzi
Culture : Nioni Masela
Sports : Martin Enyimo
Comptabilité et administration : Lukombo
Caisse : Blandine Kapinga
Distribution et vente : Jean Lesly Goga
Bureau de Kinshasa : 4, avenue du Port -

Immeuble Forescom commune de Kinshasa
Gombé/Kinshasa - RDC -
Tél. (+243) 015 166 200

MAQUETTE

Eudes Banzouzi (chef de service)
Cyriaque Brice Zoba, Mesmin Boussa, Stanislas Okassou, Jeff Tamaff.

INTERNATIONAL

Directrice : Bénédicte de Capèle
Adjoint à la direction : Christian Balende
Rédaction : Camille Delourme, Noël Ndong, Marie-Alfred Ngoma, Lucien Mpama, Dani Ndungidi.

ADMINISTRATION ET FINANCES

Directrice : Lydie Pongault
Secrétariat : Armelle Mounzeo
Chef de service : Abira Kiobi
Suivi des fournisseurs :
Comptabilisation des ventes, suivi des annonces : Wilson Gakosso
Personnel et paie :
Stocks : Arcade Bikondi
Caisse principale : Sorrelle Oba

PUBLICITÉ ET DIFFUSION

Coordinatrice, Relations publiques : Mildred Moukenga
Chef de service publicité : Rodrigue Ongagna
Assistante commerciale : Hortensia Olabouré
Commercial Brazzaville : Erhiade Gankama
Commercial Pointe-Noire : Mélaine Eta Anto

Chef de service diffusion de Brazzaville :

Guylin Ngossima
Diffusion Brazzaville : Brice Tsébé, Irin Maouakani
Diffusion Pointe-Noire : Bob Sorel Moubelé Ngon

TRAVAUX ET PROJETS

Directeur : Gérard Ebami Sala

INTENDANCE

Coordonnateur général: Rachyd Badila
Coordonnateur adjoint chargé du suivi des services généraux: Jules César Olebi
Chef de section Electricité et froid: Siméon Ntsayouolo
Chef de section Transport: Jean Bruno Ndokagna

DIRECTION TECHNIQUE (INFORMATIQUE ET IMPRIMERIE)

Directeur : Emmanuel Mbengué
Assistante : Dina Dorcas Tsoumou
Directeur adjoint : Guillaume Pigasse
Assistante : Marlaïne Angombo

IMPRIMERIE

Gestion des ressources humaines : Martial Mombongo
Chef de service prépresse : Eudes Banzouzi
Gestion des stocks : Elvy Bombete
Adresse : 84, bd Denis-Sassou-N'Guesso, immeuble Les Manguiers (Mpila), Brazzaville - République du Congo

Tél. : (+242) 05 629 1317
eMail : imp-bc@adiac-congo.com

INFORMATIQUE

Directeur adjoint : Abdoul Kader Kouyate
Narcisse Ofoulou Tsamaka (chef de service), Darel Ongara, Myck Mienet Mehdi, Mbenguet Okandzé

LIBRAIRIE BRAZZAVILLE

Directrice : Lydie Pongault
Émilie Moundako Éyala (chef de service), Eustel Chrispain Stevy Oba, Nely Carole Biantomba, Epiphane Mozali
Adresse : 84, bd Denis-Sassou-N'Guesso, immeuble Les Manguiers (Mpila), Brazzaville - République du Congo

GALERIE CONGO BRAZZAVILLE

Directrice : Lydie Pongault
Chef de service : Maurin Jonathan Mobassi.
Astrid Balimba, Magloire NZONZI B.

ADIAC

Agence d'Information d'Afrique centrale
www.lesdepêchesdebrazzaville.com
Siège social : 84, bd Denis-Sassou-N'Guesso, immeuble Les Manguiers (Mpila), Brazzaville, République du Congo /
Tél. : 06 700 09 00 /
Email : regie@lesdepêchesdebrazzaville.fr
Président : Jean-Paul Pigasse
Directrice générale : Bénédicte de Capèle
Secrétaire général : Ange Pongault

RECONSTRUCTION DU POOL

Mayama doté d'un comité local de dialogue et réconciliation

La structure servira de comité d'éveil et a été installée le 26 mars en présence du haut-commissaire à la réinsertion des ex-combattants, Euloge Landry Kolelas, des représentants des agences du système des Nations unies, des ex-combattants, de la population, des confessions religieuses, des élus et des autorités locales.

La mise en place du comité local de dialogue de Mayama s'inscrit dans le cadre des plates-formes d'échanges intra-communautaires dans le département du Pool. Il comprend quatre membres sous la direction de l'abbé Barthélémy Bassoumba, secondé par Jean de Dieu Malanda. Antoine Nanga a été désigné secrétaire alors que le poste de trésorière a été confié à Anastasie Bikoyi.

La première rencontre a permis de parler de la prévention des conflits et la relance des activités socio-économiques, du statut du révérend pasteur Ntoumi et la cohabitation entre les éléments de la force publique et les ex-combattants. Le but étant de favoriser la réintégration des ex-ninjas nsiloulous et de la population ainsi que l'approche communautaire dans la gestion des conflits.

En effet, les participants à cette rencontre sont tombés d'accord sur le retour définitif de la paix et la reprise des activités agricoles dans la sous-préfecture de Mayama que certaines langues considèrent comme une zone rouge.

Tirant les leçons de cette réunion, le haut-commissaire à la réinsertion des ex-combattants s'est dit confiant quant au retour de la paix dans le Pool. Euloge Landry Kolelas a noté, partout où il est passé, une nette amélioration

de l'environnement sécuritaire, gage du développement socioéconomique du pays.

« Nous mettons un peu des ingrédients, la base nécessaire pour le grand programme du DDR (Démobilisation, désarmement et réintégration). Il faut passer par ces différentes étapes qui sont essentielles et nécessaires. Il faut une fondation assez solide, c'est ce que nous essayons de faire. Nous sommes sur la bonne voie. A mi-parcours, il y a une adhésion totale de la population civile et des ex-combattants. Ils sont totalement engagés sur la voie de la paix », s'est-il réjoui. Il espère que la paix sera définitive dans cette partie du pays d'autant plus que le haut-commissariat a pris le temps nécessaire pour réfléchir à tout ce qui s'est passé dans ce département. Selon lui, près de huit initiatives ont été prises pour le DDR dans le Pool. « Nous allons capitaliser tout cela, je crois que cette fois, sur orientation du président de la République, nous allons arriver à une paix définitive. Nous disons que quelle que soit l'origine de ces causes, il faut mettre un terme. Nous prenons tout cela en ligne de compte mais nous disons que la paix doit commencer au niveau de chaque district, il faut s'asseoir, créer les comités de dialogue et de réconciliation

dans chaque district... », a conclu Euloge Landry Kolelas.

Ils ont dit....

Michel Bouboutou Mampouya, président du conseil département du Pool : « Le dialogue est quelque chose de primordial parce que les ex-combattants sont nos parents, nos frères et nos sœurs. Dans la bouche, il y a des dents et la langue, entre les deux,



il y a toujours des problèmes mais elles ne se sont jamais séparées. Il a été dit dans la salle que ces problèmes viennent de Brazzaville, ce n'est pas la population du Pool qui les provoque. Nous devons cesser cela, maintenant nous devons faire attention d'abord entre nous-mêmes. Les gens sont tellement pauvres que dès qu'il y a une occasion, ils en profitent, chacun doit être utile, chacun

doit faire quelque chose ».

Anne Ndoumba, ex-combattante : « Nous sommes-là pour la paix. Nous avons accepté tout ce qui a été dit dans la salle. Je suis prête à être ambassadrice de la paix. J'ai mon BEPC qui traîne, je suis fatiguée de travailler au village



et suis prête à travailler n'importe où si on me faisait appel. Notre souci est que depuis que nous sommes sortis de la forêt, les enfants ne vont pas à l'école à cause de l'âge devenu très élevé. De plus, nous n'avons pas d'argent, c'est compliqué ».

Faustin Somi, ex-combattant : « Aujourd'hui, nous pouvons dire que les ex-com-

battants sont engagés sur la voie de la paix. Mais, nous ne pouvons pas parler de paix sans pourtant toucher les acteurs politiques qui sont la source des conflits. Le ré-



vérend pasteur Ntoumi s'est engagé sur la voie de la paix qu'il avait montré sa bonne volonté en remettant alors que normalement, cette phase de ramassage d'armes devrait être en dernière position. Le gouvernement doit d'abord faire le tout possible pour donner au révérend pasteur Ntoumi un statut pour qu'il entretienne ses hommes ».

Notons que ces échanges ont été organisés par le haut-commissariat à la réinsertion des ex-combattants en partenariat avec les agences du système des Nations unies, sur financement du Fonds de consolidation de la paix.

Parfait Wilfried Douniama

DÉVELOPPEMENT AGRICOLE

Structurer les organisations paysannes pour améliorer leur rendement

La stratégie nationale de renforcement des capacités des organisations de la société civile et des groupements agropastoraux a été adoptée, le 26 mars à Brazzaville, y compris le plan d'actions y relatif.

Les travaux de l'élaboration de la feuille de route ont été financés par l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), à hauteur de deux cent cinquante-cinq mille dollars. Un atelier de validation du document a mobilisé mardi, au siège de l'institution onusienne, ses experts, des cadres sectoriels et des acteurs de la société civile.

Cette rencontre visait, d'après la représentante résidente de la FAO, Suze Percy Filippini, à examiner les différentes sections de la stratégie et du plan d'actions, et y apporter des améliorations nécessaires ; à établir la cohérence entre la stratégie nationale et le plan d'actions, et en évaluer la faisabilité ; à s'approprier du mécanisme à mettre en place pour le renforcement des capacités des Organisations paysannes (OP) et des Organisations de la société civile (OSC) à différents niveaux (national, département et local). En effet, la nouvelle feuille traduit l'engagement du gouvernement et de son partenaire onusien. « Le présent atelier répond à l'axe prioritaire du Cadre de programmation pays (CPP) 2019-2022, qui sera bientôt signé avec le gouvernement qui porte

sur le renforcement de l'environnement institutionnel catalyseur du développement agricole, de la sécurité alimentaire et nutritionnelle et de la gouvernance durable des ressources naturelles », a indiqué Suze Percy Filippini.

De nombreux défis à surmonter

Il ressort d'une enquête officielle que les femmes sont les principales actrices du mouvement coopératif agricole et du monde rural congolais. Sur trois cent huit OP, cinquante-cinq OSC et soixante-trois individualités, les femmes représentent 64,7% des membres des OP et dans les OSC elles comptent 48,4% des acteurs. L'agriculture demeure pour autant la principale activité, avec 33,4% pour les OP et 14,5% pour les OSC.

Mais ces acteurs du monde rural doivent surmonter de nombreux défis liés au manque de formation des animateurs, à l'accès à la terre, à l'insuffisance d'appui technique et de financement et à la multiplication des taxes non règlementées lors de l'évacuation des produits agricoles vers les marchés. De même, il est à pal-



Photo de famille

lier les problèmes liés au dysfonctionnement au sein des OSC, à la forte tendance à la rétention de l'information, au manque de formation sur le rôle, la vision et la mission d'une OSC...

L'effort du gouvernement tend à inverser la tendance des importations alimentaires et à moderniser le milieu rural, a fait remarquer le ministre de tutelle, Henri Djombo. Il nécessite une

large implication de tous les acteurs, afin de soutenir le développement des chaînes de valeur des filières de production agropastorales et halieutiques.

Cette action passe, a-t-il dit, par la promotion de la petite agriculture familiale et de l'agriculture commerciale, toutes deux assujetties aux exigences de la climato-intelligence et de la valorisation des produits. « La

stratégie de renforcement des capacités des organisations paysannes, initiée avec le concours de la FAO revêt une importance capitale dans la mise en œuvre de la politique agricole du gouvernement, à travers la diversification de l'économie nationale contenue dans le Plan national de développement 2018-2022 », a estimé Henri Djombo.

Fiacre Kombo

Compte rendu du Conseil des ministres du mercredi 27 mars 2019

Le Conseil des ministres s'est réuni le mercredi 27 mars 2019 au Palais du peuple, sous la très haute autorité de son Excellence, M. Denis Sassou N'Guesso, président de la République, chef de l'Etat. Sept affaires étaient inscrites à l'ordre du jour, à savoir :

Quatre projets de loi et un projet de décret au titre du ministère des Zones économiques spéciales ; Un projet de décret au titre du ministère de la Défense nationale ; Des nominations au titre du ministère de l'Economie, de l'industrie et du portefeuille public.

La réunion du Conseil des ministres de ce jour a eu à son ordre du jour des affaires dont le principal objet est de poursuivre le patient travail de structuration et d'exécution de « La marche vers le développement », le projet de société de son Excellence, Monsieur le président de la République, projet sanctifié par le suffrage universel il y a un peu plus de trois ans.

Ainsi, le ministère en charge de la mise en place des zones économiques spéciales a soumis à l'examen des membres du Conseil des ministres les textes d'application permettant, par la création effective des zones de Brazzaville, Oyo-Ollombo et Ouesso, de donner vie et chair à la loi n°24-2017 du 9 juin 2017 relative à la création des zones économiques spéciales en République du Congo.

La loi du 9 juin 2017 précitée sur les zones économiques spéciales a pour vocation la détermination des conditions de création, de gouvernance et de fonctionnement des futures zones économiques spéciales.

Les lois soumises à l'examen du Conseil des ministres vont favoriser la diversification de notre économie. Elles sont, par ailleurs, accompagnées de deux autres textes, le premier permettant la gouvernance la plus pointue et la régulation des dites zones, le second créant un organe d'aide, d'appui et d'assistance aux investisseurs désireux de s'implanter au plus vite dans les dites zones.

Enfin, le texte présenté par le ministère en charge de la Défense nationale a pour objet d'assurer un meilleur contrôle par l'Etat des eaux placées sous notre juridiction territoriale, élément majeur de notre souveraineté nationale.

Après ce propos liminaire, entrons à présent dans le vif des textes et affaires examinés lors du Conseil des ministres de ce jour mercredi 27 mars 2019.

I/- Ministère des Zones économiques spéciales

1- Trois projets de loi portant création des zones économiques spéciales respectives de Brazzaville, Oyo-Ollombo et Ouesso.

Invité à prendre la parole par le président de la République, M. Gilbert Mokoki, ministre des Zones économiques spéciales, a rappelé aux membres du Conseil des ministres que le Congo a engagé une politique volontariste de diversification, d'industrialisation et d'aménagement équilibré du territoire national, visant à promouvoir l'investissement.

C'est dans le cadre conceptuel de la loi n°24-2017 du 9 juin 2017 relative à la création des zones économiques spéciales, à la détermination de leur régime et leur organisation ainsi que celui de la loi n°34-2014 d'orientation pour l'aménagement et le développement du territoire, que trois projets de création de zones économiques spéciales à Brazzaville, Oyo-Ollombo et Ouesso ont été soumis ce jour à l'examen et approbation du Conseil des ministres.

Ainsi, pour chaque zone économique spéciale, les projets de loi mentionnent la superficie, les coordonnées géographiques, les activités éligibles en son sein, tandis que des plans an-

nexes en présentent les aspects techniques respectifs.

La zone économique spéciale de Brazzaville est une emprise géographique terrestre d'une superficie de deux cent vingt-trois virgule quatre-vingt et un kilomètres carrés (223,81 kms²) délimitée par les coordonnées précisées dans le plan annexé à la loi.

Sous réserve d'un agrément au régime des zones économiques spéciales, les entreprises pouvant s'y installer doivent avoir essentiellement une vocation exportatrice dans les quelques domaines suivants (liste non exhaustive) :

culture de transformation de plantes oléagineuses ; culture de légumes, pépinières, horticulture ; construction de bâtiments ; activités financières et d'assurance ; activités immobilières ; activités spécialisées, scientifiques et techniques ; activités de service, de soutien et de bureau ; activités artistiques, sportives et récréatives ; industries pharmaceutiques ; fabrication de produits chimiques et organiques ; fabrication de véhicules automobiles et autres ; fabrication de machines d'usage spécifique (tracteurs et matériels agricoles ou forestiers) information et communication ; commerce de gros et autres activités intermédiaires ; production et distribution d'eau, assainissement, traitement des déchets et dépollution activités touristiques, etc.

Nous renvoyons au corps du projet pour la liste exhaustive des activités éligibles, et ce pour chacune des zones. Il est à noter que les travaux nécessaires à la réalisation, pour chacune des zones économiques ici présentées, des parcs d'activité, des zones commerciales et résidentielles seront déclarés d'utilité publique.

La zone économique spéciale d'Oyo-Ollombo sera située sur une emprise géographique terrestre dont la superficie a été déterminée par des études réalisées par des cabinets d'expertise sollicités de manière conjointe par les ministères en charge de l'Aménagement, de l'Equipement du Territoire et des Grands Travaux et des Zones économiques spéciales.

Sous réserve d'un agrément au régime des zones économiques spéciales, les entreprises pouvant s'y installer doivent avoir essentiellement une vocation exportatrice dans les quelques domaines suivants (liste non exhaustive là également) :

sylviculture et exploitation forestière ; cultures de céréales et autres cultures ; culture de légumes, pépinières, horticultures ; culture de fruits, de noix, de plantes pour boisson et épices ; élevage ; pêche, pisciculture et aquaculture ; transformation et conservation des fruits et légumes ; fabrication de produits pharmaceutiques ; santé humaine et action sociale ; commerce de gros et activités des intermédiaires ; construction de bâtiments ; génie civil ; fabrication et réparation de machines et d'équipements professionnels ;

La zone économique spéciale de Ouesso est une emprise géographique terrestre d'une superficie de trois mille sept cent quatre-vingt-seize virgule trente neuf kilomètres carrés (3796,39 kms²) délimitée par les coordonnées précisées dans le plan annexé à la loi.

Sous réserve d'un agrément au régime des zones économiques spéciales, et outre des activités identiques à celles des deux zones économiques spéciales précédentes, les entreprises pouvant s'y installer doivent avoir une vocation exportatrice dans les quelques domaines suivants (liste non exhaustive là

également) :

culture de transformation des plantes oléagineuses (palmiers à huile) ; industrie agro-alimentaire ; industrie du bois ; fabrication de corps gras d'origine animale et végétale ; exploitation et traitement primaire des produits miniers.

Après leur examen et une discussion tenant compte des spécificités particulières et de la détermination de domaines d'activités en cohérence avec le souci légitime de rentabilité des filières de production et d'écoulement de ces biens et services attendus, le Conseil des ministres a approuvé les trois projets de loi portant création des zones économiques spéciales respectives de Brazzaville, Oyo-Ollombo et Ouesso. Ils seront transmis au parlement pour adoption.

2- Projet de loi de loi portant création de l'Autorité de régulation des zones économiques spéciales.

Poursuivant son propos, le ministre Mokoki a précisé aux membres du Conseil des ministres que la loi n°24-2017 du 9 juin 2017 relative à la création des zones économiques spéciales, à la détermination de leur régime et de leur organisation, prescrit en son article 3 la création d'un organe de gouvernance, et ce sous la forme d'un établissement public administratif, à savoir une Autorité de régulation des zones économiques spéciales.

La mission de cette Autorité, dont la création est prescrite par la loi du 9 juin 2017 précitée, qui la place sous la tutelle du ministère en charge des zones économiques spéciales, sera d'assurer la régulation des zones économiques spéciales et d'arbitrer les conflits opposant l'agence de planification, les développeurs, les opérateurs et les investisseurs.

Après examen et discussion, le Conseil des ministres a approuvé le projet de loi portant création de l'Autorité de régulation des zones économiques spéciales. Il sera transmis au parlement pour adoption.

3- Projet de décret portant attributions, organisation et fonctionnement du guichet unique de la zone économique spéciale.

Le projet de décret, également soumis à l'examen du Conseil des ministres par le ministre Gilbert Mokoki, organise un guichet unique, implanté dans chaque zone économique spéciale sous forme d'entité administrative représentant les différents services de l'Etat. Ce guichet unique a pour missions d'assister les développeurs, les opérateurs et les investisseurs dans l'accomplissement de l'ensemble des formalités liées à la création de leurs entreprises et à leur implantation dans la zone économique spéciale.

Après examen et discussion, le Conseil des ministres a adopté le projet de décret portant attributions, organisation et fonctionnement du guichet unique dans la zone économique spéciale.

II/- Ministère de la Défense nationale

Projet de décret portant organisation et coordination de l'action de l'Etat en mer et dans les eaux continentales.

Invité par le président de la République à prendre la parole en lieu et place de M. Charles Richard Mondjo, ministre de la Défense nationale en mission, M. Martin Parfait Aimé Coussoud Mavoungou, ministre de la Recherche scientifique et de l'innovation technologique, a rappelé aux membres du Conseil des ministres l'impérieuse nécessité pour l'Etat de faire respecter ses droits en mer, ou accomplir les obligations internationales

auxquelles il a souscrit.

L'accomplissement de cette mission fait intervenir plusieurs administrations et services, et ce en vue de mener des actions régaliennes de défense et de police, mais également des actions techniques telles que le sauvetage, la dépollution, la recherche scientifique maritime, etc.

La loi n°5-2019 du 5 février 2019 relative aux modalités de recours à la coercition et à l'emploi de la force en mer et dans les eaux continentales oblige ainsi les pouvoirs publics à organiser la coordination des activités et une mutualisation des moyens de l'ensemble des administrations de l'Etat intervenant en mer et dans les eaux continentales.

C'est donc l'objet du présent projet de décret, lequel vise aussi bien les activités susmentionnées que l'organisation des moyens à déployer sur les plans stratégique et opérationnel.

Placé sous la responsabilité du Premier ministre, chef du gouvernement et assisté d'un secrétariat permanent, un comité interministériel est donc créé, avec pour principales missions : d'élaborer la stratégie nationale pour la mer et les eaux continentales ; de veiller à la cohérence des actions menées en mer et dans les eaux continentales par les différentes administrations de l'Etat intervenant en mer ou dans les eaux continentales ; d'orienter et favoriser les échanges de compétences et la mutualisation des moyens ;

Le décret soumis à l'examen des membres du Conseil des ministres décrit les différents niveaux d'intervention et de coordination opérationnelle des actions à mener en mer et détermine les modalités de leur financement.

Prenant la parole, son Excellence, M. Denis Sassou N'Guesso, président de la République, chef de l'Etat, a rappelé aux membres du Conseil des ministres l'attention particulière que les pouvoirs publics doivent porter à la maîtrise de ces espaces de souveraineté que sont la haute mer et les eaux continentales, en ce qu'ils concernent des domaines à la fois stratégiques et objets de tentations criminelles tels que les hydrocarbures, les mines, et même les infrastructures sous-marines de télécommunications.

Après examen et discussion, le Conseil des ministres a adopté le projet de décret portant organisation et coordination de l'action de l'Etat en mer et dans les eaux continentales.

III/- Nominations

Au titre des mesures individuelles, le Conseil des ministres a procédé aux nominations suivantes :

Ministère de l'Economie, de l'industrie et du portefeuille public.

Président du Comité de direction de l'Agence congolaise de normalisation et de la qualité : M. Gaston Andoka, Docteur en biochimie, chargé de recherche de 10^e échelon ; Directeur général de l'Agence congolaise de normalisation et de la qualité : M. Jean-Jacques Ngoko Mouyabi, ingénieur principal des techniques industrielles catégorie I, 8^e échelon.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, le président de la République a alors levé la séance.

Commencée à 10h 00, la réunion du Conseil des ministres a pris fin à 12h00.

Fait à Brazzaville, le 27 mars 2019

Thierry Lézin Mougalla
Ministre de la Communication et des médias
Porte-parole du gouvernement

DOUANES CONGOLAISES

Relance du dialogue entre la direction générale et les partenaires sociaux

Les deux parties s'engagent à apaiser le climat au sein de la régie financière pour permettre à celle-ci d'atteindre ses objectifs, en l'occurrence les prévisions des recettes douanières estimées cette année à près de cent cinquante milliards francs CFA.



Guénolé Mbongo Koumou recevant les syndicalistes/Adiac

Le nouveau directeur général des Douanes et des droits indirects, Guénolé Mbongo Koumou, a reçu, le 26 mars à Brazzaville, les responsables du bureau exécutif de la sous-section de la Confédération syndicale des travailleurs du Congo (CSTC), également membres de la Fédération nationale des travailleurs des régies financières (Fénatref).

En effet, Guénolé Mbongo Koumou considère l'organisation syndicale comme un conseil pour la bonne marche de l'administration douanière et un interlocuteur légitime. « Notre administration, qui a le devoir de pourvoir l'État en recettes douanières, ne cessera de compter sur l'appui des partenaires sociaux, afin de créer les meilleures conditions de travail pour le personnel et rechercher ensemble les solutions aux problèmes qui se

posent », a déclaré le commis de l'État.

Il ne suffit pas seulement d'ouvrir les mains, a dit l'intervenant, mais aussi d'instaurer une synergie au sein de l'administration. Il est donc du devoir de cette régie financière de répondre aux attentes du gouvernement et des citoyens congolais, par exemple, de contribuer au paiement du salaire des fonctionnaires et de consolider les infrastructures acquises ces dernières années. « Il s'impose à notre administration un climat d'apaisement qui favorise le travail bien fait », a insisté Guénolé Mbongo Koumou.

Signalons que la réception des treize nouveaux membres de l'organisation syndicale a connu la participation des directeurs centraux, des chefs de service de l'administration et autres cadres. Issu de l'assemblée générale extraor-

dinaire du 27 décembre 2018, le bureau syndical est dirigé par Paul Moudienguélé, secrétaire général chargé de l'orientation, de la coordination et du contrôle.

Le leader des syndicalistes s'est montré lui aussi ouvert au dialogue. En effet, pendant deux ans, la régie financière a été secouée par une crise qui opposait la direction générale à l'intersyndicale. « Je salue l'implication personnelle du directeur général des Douanes et des droits indirects dans la réussite de cette rencontre. Qu'il trouve en notre structure un partenaire sûr. Je rassure tous les travailleurs des Douanes de ma disponibilité et de celle de toute mon équipe à défendre les intérêts des travailleurs et à protéger l'outil de travail », a promis Paul Moudienguélé.

Fiacre Kombo

ACTION HUMANITAIRE

Un don additionnel de la Chine aux déplacés du Pool

L'ambassadeur chinois, Ma Fulin, a mis à la disposition du ministère des Affaires sociales et de l'action humanitaire du matériel aratoire qui aidera les déplacés, de retour dans leurs localités, de poursuivre la relance des activités agricoles.

« Ce n'est pas pour la première fois que la Chine nous aide dans le cadre du plan de relèvement des familles relogées du Pool », a rappelé la ministre des Affaires sociales et de l'action humanitaire, Antoinette Dinga-Dzondo, recevant le don supplémentaire de l'ambassade de Chine, le 27 mars, à Brazzaville.

Un don qui complète les kits du matériel aratoire que la Chine a récemment mis à la disposition des familles relogées pour accroître leur capacité de production agricole qui leur ouvrira les portes de l'autonomie tant souhaitée.

L'ambassadeur de Chine a indiqué que son pays ne s'arrêtera pas là. « Nous allons continuer à faire ce genre d'actions d'une manière ou d'une autre », a-t-il laissé entendre.

Pour sa part, la ministre des Affaires sociales et de l'action huma-



La ministre recevant un échantillon du don des mains de l'ambassadeur de Chine au Congo

nitaire estime que le Congo n'est pas seul à agir en faveur de la population du Pool. Ses partenaires sont de beaucoup dans le cadre de l'assistance humanitaire et la Chine en est un.

En février dernier, le don fait par la Chine, estimé à soixante et un millions de francs CFA, a été mis à la disposition de dix-neuf coopératives des localités et des ménages. Selon la ministre, la relance des activités agricoles va bon train et les étangs piscicoles sont en cours de réhabilitation. Par rapport aux besoins pressants de la population, elle verra dans quelle localité du département du Pool sera acheminé le don reçu le 27 mars.

Rominique Makaya

DISPARITION

Les AET rendent un dernier hommage au colonel Philippe Dombo

Les chefs hiérarchiques, camarades de promotion, collègues de service, tous Anciens enfants de troupes(AET), le président honoraire de l'association, le général Ambroise Mopendza et le président des AET, le colonel Rémy Ayayos Ikounga, se sont inclinés devant la mémoire du colonel Philippe Dombo, le 27 mars à Brazzaville, avant qu'il ne soit porté en terre.

Détenteur d'un diplôme de commandement tactique d'aviation, l'illustre disparu a dirigé, entre autres, la cellule Air au centre opérationnel interarmées de l'Etat-major général des Forces armées congolaises. Il a par ailleurs assuré le commandement de la première escadrille de chasse de la base aérienne de Pointe-Noire. Une fonction qu'il a quittée en 1999. Le colonel Philippe Dombo a fait une riche carrière militaire, qui n'est pas ici exhaustive. Celle-ci s'est dessinée en 1972, après son admission à l'Ecole militaire préparatoire des cadets de la Révolution, à l'époque, redevenue Ecole militaire préparatoire général Leclerc. L'officier défunt pilote de chasse a donc commencé ses premiers dans le métier d'armes au sein de l'armée populaire nationale. AET de la promotion «Salvador Balendé», matricule 1300, le colonel Philippe Dombo a rendu l'âme, le 15 mars, au Centre hospitalier et universitaire de Brazzaville, ville où il a été inhumé, le 27 du même mois.

R.M.



Le président de l'association des AET rendant un dernier hommage au défunt colonel Philippe Dombo

ALGÉRIE

Abdelaziz Bouteflika «inapte à exercer les fonctions»

Le chef d'état-major de l'armée algérienne a demandé, le 26 mars, que le président de la République soit déclaré inapte à exercer le pouvoir en vertu de la Constitution ou qu'il démissionne.

Le général Ahmed Gaïd Salah a proposé - par surprise- que soit lancée la procédure prévue par l'article 102 de la loi fondamentale, applicable lorsque le président de la République, «pour cause de maladie grave et durable, se trouve dans l'impossibilité totale d'exercer ses fonctions» ou qu'il démissionne.

La démission relèverait du choix d'Abdelaziz Bouteflika mais le lancement de la procédure permettant de le déclarer inapte à exercer ses fonctions revient au président du Conseil constitutionnel, Tayeb Belaiz.

Abdelaziz Bouteflika, 82 ans, subit les séquelles d'un accident vasculaire cérébral, qui date de 2013. Ce qui l'a empêché de s'adresser aux Algériens et rendu ses apparitions publiques plutôt rares. Il est confronté à une contestation sans précédent depuis son élection à la tête de l'Etat, en 1999.

Pour le général Ahmed Gaïd Salah, «il devient nécessaire, voire impératif, d'adopter une solution pour sortir de la crise». Il a prôné une solution répondant aux «revendications légitimes du peuple algérien», conforme à la Constitution et garantissant la «stabilité de l'Etat».

Cette «solution, à même d'aboutir à un consensus (...) et de faire l'unanimité de toutes les parties, est celle stipulée par la Constitution, dans son article 102»; a fait savoir le président du Conseil de la nation (chambre haute), qui prendrait l'interim du chef de l'Etat en cas «d'empêchement» de celui-ci, quand «pour cause de maladie grave et durable», il «se trouve dans l'impossibilité totale d'exercer ses fonctions».

L'Algérie est le théâtre, depuis le 22 février, de manifestations massives, déclenchées par l'annonce de la candidature du président Bouteflika à un cinquième mandat. Face à la pression de la rue, il a renoncé à cette candidature et reporté sine die la présidentielle, prévue le 18 avril, prolongeant par la même occasion son mandat, pour une durée indéterminée.

Noël Ndong

CLIMAT

Un sommet des pays les plus méritants prévu à New York

Les Etats engagés dans la lutte contre le changement climatique seront à l'honneur lors des assises convoquées le 23 septembre, aux Etats-Unis, a indiqué le secrétaire général de l'ONU, Antonio Guterres, dans une récente lettre d'invitation aux cent quatre-vingt-treize membres de l'organisation.

Le chef des Nations unies a insisté sur la nécessité de trouver des solutions qui s'imposent en raison de l'ampleur des dégâts causés par des catastrophes naturelles à travers le monde. « Soyons clairs, nous ne sommes pas en train de gagner la course contre la montre » pour limiter ce réchauffement sous les +2°C comme le prévoit l'accord de Paris de 2015, a-t-il fait valoir, le 26 mars, en évoquant le désastre provoqué récemment au Mozambique, au Zimbabwe et au Malawi par le cyclone Idai.

Estimant que les trois pays «ont souffert de l'une des pires catastrophes liées à l'évolution du climat dans l'Histoire de l'Afrique », Antonio Guterres a déploré le fait que « les choses vont de pire en pire ». « Nous devons inverser cette tendance », a-t-il ajouté devant des journalistes.

L'ONU convoquera, du 30 juin au 1^{er} juillet, aux Emirats arabes unis, une réunion de préparation du sommet afin de retenir les meilleures propositions pour lutter contre le réchauffement de la planète, a fait savoir son secrétaire général dans sa lettre. L'occasion permettra aux pays de présenter « des plans concrets et réalistes » pour réduire de 45% les gaz à effet de serre sur les dix ans à venir et les supprimer totalement d'ici à 2050, précise la missive.

La rencontre de New York se tiendra à la veille du début de

l'Assemblée générale annuelle des Nations unies au niveau des chefs d'Etat et de gouvernement, et un an avant l'échéance fixée par l'accord de Paris de 2015 aux signataires pour remplir leurs engagements.

Le monde appelé à atteindre une neutralité carbone en 2050

Le réchauffement climatique nécessite donc une action vigoureuse de la part des Etats et de leurs dirigeants. C'est pour cette raison que le Groupe des experts du climat des Nations unies (Giec), réuni en octobre dernier à Incheon, en Corée du Sud, avait, dans un rapport, demandé à la communauté internationale de mener des actions rapides pour limiter le réchauffement climatique à 1,5°C, afin d'éviter des risques accrus au-delà de ce seuil.

Selon le rapport du Giec, fondé sur six mille études, si le mercure continue de grimper au rythme actuel, sous l'effet des émissions de gaz à effet de serre, il devrait atteindre +1,5°C entre 2030 et 2052. Et si les Etats s'en tiennent à leurs engagements de réduction d'émissions pris dans le cadre de l'accord de Paris, en 2015, ce sera +3°C à la fin du siècle.

Le texte note que si 2017 a encore vu les émissions mondiales liées à l'énergie repartir à la hausse, pour rester à 1,5°C, les émissions de CO2 devront chuter drastiquement dès avant

2030 (-45% d'ici à 2030). De plus, précise le Giec, le monde devra atteindre une « neutralité carbone » en 2050 (autrement dit, il faudra cesser de mettre dans l'atmosphère plus de CO2 qu'on ne peut en retirer). Face à cette situation, les experts appellent villes, industries, énergie, bâtiment..., bref, tous les secteurs à s'atteler à des « transformations sans précédent », d'autant plus que rester à 1,5°C demandera, selon eux, « une transition rapide ». Le document insiste sur l'énergie et souligne que le charbon, le gaz, le pétrole sont responsables des trois quarts des émissions. Il propose plusieurs scénarios chiffrés incluant différentes combinaisons d'actions.

En somme, les scientifiques signalent que de nombreux impacts sont déjà à l'œuvre, notamment la menace d'emballement au-delà du niveau de la température souhaitée par rapport aux niveaux préindustriels. Il s'agit, entre autres, des vagues de chaleur, des extinctions d'espèces ou de la déstabilisation des calottes polaires, source de montée des océans sur le long terme.

Rappelons que c'est à la COP21 à Paris, fin 2015, que l'ONU avait chargé le Giec de produire un rapport sur l'objectif 1,5°C, d'autant plus que les Etats s'y étaient engagés à réduire leurs émissions pour rester « bien-en-deçà de 2°C » par rapport à l'ère préindustrielle.

Nestor N'Gampoula

LIBYE

Vives tensions hors frontière

Le pays étant toujours divisé en deux zones principales de pouvoir, le maréchal Khalifa Haftar, qui contrôle l'est, joue sur sa progression dans les régions désertiques du sud, pour accroître son influence au détriment du gouvernement internationalement reconnu de Fayeze al-Sarraj installé à Tripoli.

Les opérations ont eu des conséquences jusqu'au Tchad. Les spécialistes de la Libye font état de la progression des forces du maréchal Khalifa Haftar dans le sud libyen.

Dénommée «Dignité», cette opération est destinée à étendre sa zone. Ainsi, cette avancée vers le champ pétrolier de Sharara a soulevé une vive émotion chez les Touaregs.

Le maréchal Khalifa Haftar est soutenu notamment par l'Egypte et bénéficie de l'appui d'une partie de la population locale. Cette agitation, dans le sud de la Libye, a des conséquences hors du pays. Le ministre tchadien de la Sécurité, Mahamat Abali Salah, a confirmé la ferme-

ture de la frontière entre son pays et la Libye. Cette décision, quasi impossible à mettre en œuvre en raison de la longueur de cette frontière, a été motivée par les problèmes sécuritaires qui se multiplient dans la zone, tout comme les trafics divers, selon le Tchad.

L'objectif est de prévenir les incursions des groupes rebelles armés, quelques semaines après l'entrée d'un groupe armé au Tchad depuis la Libye, qui avait provoqué l'intervention de l'armée française.

En effet, le régime d'Idriss Déby Itno est confronté à une recrudescence des attaques de différents groupes armés qui profitent du chaos provoqué par l'absence de

l'Etat dans cette zone. En plus des trafiquants, des groupes rebelles ont également essaimé dans la zone, en dépit de l'offensive menée par l'Armée nationale libyenne du maréchal Khalifa Haftar.

Autrement, la France est militairement présente dans la région, en raison de la situation au Mali. Et selon le site Orient XXI, «l'implication directe de la France, qui a mis au service de Haftar ses avions de surveillance et de reconnaissance, vient confirmer le tournant de la politique française en Libye. C'est l'alliance stratégique dans laquelle la France est insérée avec les pays du golfe, qui détermine sa politique en Libye.»

N.Nd.

INSTITUT
FRANÇAIS
DU CONGO

PROGRAMME DE LA SEMAINE
DU 25 AU 31 MARS 2019

Plus que quelques jours pour découvrir l'exposition
« femme, femme, femme ! »

MARDI 26 MARS

10H30 : Conférence-débat : 10 femmes entrepreneurs avec l'Ambassade de France et la délégation de l'Union Européenne
18H30 : Ciné-club : W.A.K.A de Françoise Ellong

MERCREDI 27 MARS

15H00 : Débat d'idées : « Réflexions sur la bonne gouvernance » par Victor Ngouilou-Mpemba, juriste, chercheur, membre de la Fondation Niosi
18h30 : Journée mondiale du théâtre
19h00 : Mercredi à la cafet' : Spirit Nanda

JEUDI 28 MARS

15H00 : Rencontre littéraire : Le Soleil des élites de Malachie Cyrille Roson Ngouloubi
18H00 : Slam : Slamunité des Power-women (Mariusca Moukengué et les Power-women /U.E.)

SAMEDI 30 MARS

10H00 : Les rendez-vous de la médiathèque (Samedi des petits lecteurs, L'heure du conte, Rencontre de scrabble)
14H00 : Soirée Sony : We Africa party

Pour plus d'infos, veuillez consulter notre agenda du mois.

AGRICULTURE

L'accès rapide aux engrais, clé d'un développement durable

La réalisation des objectifs de développement et de croissance agricoles durables en Afrique passera par l'augmentation du nombre d'agriculteurs ayant un accès rapide aux engrais à des prix abordables, ont estimé les experts du domaine.

Les opérateurs et experts agricoles se sont réunis à l'occasion du septième conseil d'administration du Mécanisme africain de financement du développement des engrais (Mafde), en marge du dixième Argus africa fertilizer, le plus grand événement annuel du commerce des engrais en Afrique. La réunion a permis d'échanger sur les voies et moyens facilitant l'accès aux engrais pour les petits exploitants agricoles.

Le Mafde a formulé des recommandations sur l'étude de base et la stratégie de communication du Mécanisme. Il a également examiné les rapports sur l'état d'avancement de la mise en œuvre des systèmes de garantie de crédit pour les importateurs et distributeurs d'engrais, et les négociants en produits agricoles. Ces systèmes visent à faciliter le financement de ces acteurs de la chaîne de valeur agricole par les institutions financières. Ces modèles de garantie de crédit sont en cours de développement au Nigeria et en Tanzanie.

« Ces solutions contribueront grandement à transformer le secteur des engrais en Afrique et à fournir un accès durable aux engrais de qualité dont l'Afrique a besoin pour réaliser ses objectifs en matière de sécurité alimentaire », a dé-



L'agriculture paysanne

claré Marie Claire Kalihangabo, coordinatrice du Mécanisme à la Banque africaine de développement (BAD).

Les responsables de cette institution ont également échangé avec des représentants de l'AfreximBank, afin d'explorer de possibles activités conjointes dans le cadre de l'extension de ces garanties de crédit à un plus grand nombre d'acteurs de la chaîne de valeur des engrais sur le continent.

«Un soutien spécial aux petits exploitants agricoles»

Le commissaire de l'Union africaine pour l'économie rurale et l'agriculture et président du conseil d'administration du

Madfe, Josefa Leonel Correia Sacko, a appelé à une mise en œuvre plus rapide des résolutions de la déclaration d'Abuja, adoptées par les chefs d'Etat africains en 2006, pour la mise en œuvre du Programme détaillé pour le développement de l'agriculture africaine.

Le coût élevé des engrais constitue un goulot d'étranglement majeur pour les petits exploitants agricoles africains, a regretté Martin Frégère, directeur du département, en charge de l'agriculture et de l'agro-industrie à la BAD, estimant que les petits exploitants agricoles ont besoin d'un soutien spécial.

Aussi a-t-il souligné qu'une approche inclusive, impliquant

tous les acteurs de la chaîne de valeur agricole, était nécessaire pour la réalisation de l'objectif de 50 kg d'engrais par hectare. Le commerce transfrontalier des engrais, à l'ère de l'émergence de la zone de libre-échange continentale africaine, a également été abordé. Les participants ont appelé à une collaboration entre le Mafde, la commission de l'Union africaine et les Communautés économiques régionales en faveur d'une harmonisation des politiques en matière des engrais.

Les membres du conseil d'administration ont également noté la nécessité de créer un environnement plus propice aux entreprises pour accroître la partici-

pation du secteur privé dans la chaîne de valeur des engrais. Ils ont félicité l'Union africaine et ses partenaires d'avoir veillé à ce que les réalités et points de vue du continent soient pris en compte dans le Code international de conduite pour la gestion et l'utilisation des engrais en cours d'examen. En ce qui concerne l'étude de base du Mafde, qui fournit un outil de suivi et d'évaluation pour mesurer l'impact du Mécanisme dans neuf pays africains, le conseil a appelé les partenaires du Mafde à conduire une revue des dispositions politiques et réglementaires auxquelles les acteurs sont confrontés, et de la répartition et la densité des négociants agricoles par pays.

Le Mafde a été créé par la déclaration d'Abuja de 2006. Les États membres de l'Union africaine se sont engagés à promouvoir l'amélioration de la productivité agricole à travers un financement à même d'accélérer l'utilisation des engrais en Afrique et, par conséquent, de faciliter l'atteinte de l'objectif de 50 kg d'engrais par hectare. Il est géré par la BAD, dans le but d'accélérer le développement de l'agriculture dans le cadre de la Vision pour la sécurité alimentaire en Afrique, des Objectifs de développement durable et de l'agenda 2063.

Noël Ndong

AFRIQUE

Création d'une plate-forme des journalistes spécialistes des questions économiques

L'organisation a été portée sur les fonts baptismaux à Marrakech, au Maroc, en marge des travaux de la cinquante-deuxième conférence des ministres africains des Finances, de la Planification et du Développement de la Commission économique pour l'Afrique, qui se sont tenus du 25 au 26 mars.

Dénoté Union des journalistes économiques pour l'Afrique (UJEA), le regroupement se fixe comme objectifs de rendre plus fluide l'information économique et le développement en Afrique, vulgariser et valoriser les politiques économiques définies par les institutions africaines et les opérateurs économiques.

Plate-forme d'échange et de partage des informations économiques

entre médias africains, ce réseau vise également le renforcement des capacités des journalistes sur des thématiques actuelles liées à l'économie et au développement du continent.

L'UJEA s'est dotée d'un bureau de sept membres dont la présidence est assurée par la Mauritanie. La vice-présidence, le secrétariat général, le secrétariat général adjoint, la trésorerie et la trésorerie adjointe sont assurés respectivement par le Nigeria, le Togo, le Maroc, le Sénégal, l'Éthiopie et le Kenya. Le Zimbabwe, l'Algérie, l'Afrique du Sud, le Gabon, le Congo, le Bénin et l'Égypte complètent le bureau en qualité de conseillers de cette plate-forme.

Gloria Lossele (stagiaire)

La SADC apporte son soutien à l'indépendance du Sahara occidental

L'Afrique du Sud a organisé, le 25 mars, une conférence de solidarité avec le peuple sahraoui qui, pour Pretoria, continue de lutter pour sa souveraineté nationale et internationale.

La conférence a réuni les pays membres de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) et quelques pays observateurs comme le Cuba ou le Venezuela.

« On ne peut parler d'Afrique postcoloniale si le Sahara occidental est toujours occupé par le Maroc », a affirmé la ministre sud-africaine des Affaires étrangères, Lindiwe Sisulu.

« Nous sommes ici pour une cause juste. Et nous notons avec tristesse que le peuple sahraoui lutte toujours pour ses droits. Bien que l'ONU joue un rôle actif dans la résolution de ce problème, nous, membres de la SADC, avons décidé d'être solidaire dans leurs efforts », a-t-elle ajouté.

L'Afrique du Sud, le Zimbabwe ou l'Angola ont toujours affiché un soutien à la cause sahraouie, en raison des liens historiques entre leurs mouvements indépendantistes. Pretoria espère rallier l'ensemble de la région australe dans un soutien commun à l'indépendance du Sahara occidental

et appelle à mettre fin à l'exploitation « illégale » des ressources naturelles du « territoire occupé ».

L'offensive diplomatique de l'Afrique du Sud intervient alors que le mandat de la mission des Nations unies au Sahara occidental, qui garantit un cessez-le-feu dans la région, arrive à échéance et que l'administration américaine s'est opposée à son renouvellement pour un an.

Le Maroc réunit ses amis à Marrakech...

De son côté, le Maroc a organisé, en guise de riposte, sa propre réunion diplomatique avec le soutien d'une trentaine de pays africains à Marrakech. Le soutien à ce pays s'est prononcé contre toute « interférence » dans le processus onusien actuellement en cours. Le Maroc, qui a réintégré l'Union africaine (UA) en janvier 2017, s'est efforcé depuis de neutraliser toute tentative de règlement de la question sahraouie au niveau de cette organisation.

Des discussions entre le Maroc et les indépendantistes du Front Polisario ont repris, il y a quelques mois, sous l'égide des Nations unies, après six années d'interruption. Le représentant personnel du secrétaire général de l'ONU pour le Sahara occidental, Horst Kohler, s'efforce depuis plu-

sieurs mois de relancer le processus de discussion, après plusieurs années de blocage. Mais « de nombreuses positions divergent toujours fondamentalement », a-t-il expliqué, le 22 mars, à l'issue d'une deuxième table ronde à Genève.

La déclaration finale adoptée par trente-sept pays à Marrakech rappelle « l'exclusivité des Nations unies en tant que cadre de recherche d'une solution politique, mutuellement acceptable, réaliste, pragmatique et durable à la question du Sahara ».

Les conférences de Marrakech et de Pretoria reflètent la ligne de fracture qui partage le continent. Pour le Maroc, la « solution réaliste et pragmatique » correspond au statut d'autonomie sous contrôle marocain. Ainsi veut-il poursuivre les négociations sous l'égide des Nations unies. Pour les indépendantistes du Front Polisario, la solution « juste » fait référence au référendum qu'ils réclament pour obtenir l'indépendance de cette étendue désertique de 266 000 km². Rappelons que le Front Polisario lutte depuis 1975 pour l'indépendance du Sahara occidental, revendiqué par le Maroc. Mais aucune solution n'est encore en vue.

Yvette Reine Nzaba

SCIENCES

La communauté scientifique en réunion à Brazzaville

Un colloque international sur la chimie face aux défis sanitaires et environnementaux a été ouvert, le 26 mars, par le ministre d'Etat, de l'Economie et de l'Industrie, Gilbert Ondongo, afin de proposer des innovations dans les domaines visant la recherche et les applications sur le terrain.

Les assises qui se tiennent jusqu'au 29 mars ont pour objectif de faire un état des lieux de l'implication de la chimie dans le maintien et la restauration d'un environnement sain pour préserver la santé.

Cent soixante participants venus de par le monde vont échanger et partager les expériences dans le domaine de la chimie.

Parmi eux, figurent des docteurs, chercheurs, enseignants chercheurs, industriels, partenaires techniques, représentants des instituts régionaux et nationaux ainsi que bien d'autres. Plusieurs allocutions ont été prononcées à cette occasion dont celle d'ouverture du ministre Gilbert Ondongo ; du ministre Parfait Aimé Cousoud-Mavoungou, parrain de l'événement, du recteur de l'Université Marien-Ngouabi, Rosaire Ibara; ainsi que celles des présidents des comités scientifiques et d'organisation du colloque dont Isabelle Glitho.

Rosaire Ibara a énuméré les problèmes que rencontre l'Université Marien-Ngouabi, parmi lesquels la concurrence internationale, l'arrimage de ses activités de formation et de recherche. « Les contraintes multiples et parfois contradic-

toires rendent la gouvernance de l'université plus délicate dans un contexte budgétaire restreint de large manœuvre et oblige à des choix judicieux. Notre monde a besoin des hommes et femmes capables de dépasser la commode division disciplinaire pour faire le lien entre les différents domaines de la connaissance », a-t-il dit.

Des vies perdues en raison de l'exposition des substances chimiques

Les pertes en vie humaine causées par certains produits chimiques ont été soulignées dans le message de la directrice régionale de l'Organisation mondiale de la santé Afrique, lu par Lucien Alexis Manga.

En 2016, explique le message, près de 1,6 million de personnes ont perdu la vie en raison de l'exposition à certaines substances chimiques. Parmi ces produits figurent les pesticides, l'amiante, divers produits domestiques et professionnels, la pollution atmosphérique ambiante et domestique, la fumée du tabac, le plomb et bien d'autres.

Les intoxications non intentionnelles ont occasionné cent six



Le présidium lors de l'ouverture du colloque./Adiac

mille six cent quatre-vingt-trois décès dans le monde dont vingt-sept mille sept cent soixante-neuf dans la région africaine.

L'utilisation abusive des pesticides auto-intoxication provoque environ sept mille huit cent décès par année et avec un pourcentage de 20% de suicide en Afrique. Les enfants, les femmes et les personnes âgées sont relativement vulnérables aux risques d'expositions et d'empoisonnement. « La gestion rationnelle des produits chimiques demeure incontournable pour protéger la santé publique et réaliser le développement durable dont l'Afrique a besoin. L'inté-

gration effective des considérations de santé et d'environnement des stratégies de développement durablement fondamentales et essentielles », a déclaré la directrice régionale, Moeti Matshidiso.

A cette même occasion, les scientifiques ont suivi la leçon inaugurale sur le thème « Les conséquences du changement climatique sur la santé ». La communication a été donnée par le docteur en médecine, Robert Sebbag. L'orateur a insisté sur les conséquences de la santé dues aux changements climatiques qui touchent toute la planète. A cet effet, il a demandé aux acteurs de bien informer la

population du phénomène afin qu'elle s'approprie le concept.

Selon lui, les chiffres de l'Organisation mondiale de la santé montrent que plus de trois cent cinquante mille personnes meurent dans le monde par des causes liées à ce phénomène.

Les effets climatiques, a-t-il poursuivi, occasionnent les maladies liées à la pollution de l'environnement, au climat, au phénomène migratoire ainsi qu'à des maladies mentales. Il a, par ailleurs, conclu que les solutions pour ce phénomène de changement climatique sont globales et individuelles.

Lydie Gisèle Oko

SIDACTION

La troisième édition met l'accent sur la recherche au service de la prévention

A l'occasion des journées Sidaction 2019, le Laboratoire de biologie et de pharmacologie appliquée (LBPA-CNRS UMR8113) organise, en partenariat avec l'ENS Paris-Saclay, des conférences, des tables rondes thématiques et des ateliers sur le VIH/sida, animés par des experts reconnus dans leur domaine, pour faire un point sur la recherche contre le sida (recherches fondamentales, cliniques, sociétales ou préventives).

Le 28 mars, à l'université de Paris-Saclay, une rencontre permettra de faire l'état des lieux autour du thème de la recherche sur le sida. Elle est inscrite dans le cadre de la recherche au service de la prévention qualifiée d'une journée d'information, de sensibilisation et de prévention sur la problématique VIH/sida.

Cette troisième édition, soutenue par l'Université Paris-Saclay, prévoit également de débattre sur l'actualité des recherches sur le VIH, de diffuser la culture scientifique, mais également de montrer l'importance de la prévention malgré les avancées des recherches et les traitements anti-VIH.

En effet, depuis la découverte du virus du sida, il y a trente-cinq ans, les progrès en matière de dépistage et de traitement ont changé le regard du monde sur cette maladie. Médiatisée à ses débuts, on n'entend presque plus parler d'elle alors qu'elle demeure pourtant toujours très active.

L'infection par VIH, c'est une contamination toutes les dix-sept secondes en 2017, soit 1,8 million de personnes nouvellement infectées par le VIH, dont six mille en France. En 2017-2018, 14% des nouveaux cas touchent des individus de moins de 25 ans et 22% pour les plus de 50 ans en France. Aujourd'hui, plus de trente-six millions de per-

sonnes dans le monde sont infectées par le VIH et 58% sont sous traitement antirétroviral. Le sida est désormais perçu comme une « pathologie chronique ». Il est passé du statut de « menace » à « risque acceptable », ce qui a pour conséquence le recul des comportements préventifs et, de ce fait, un contrôle difficile de l'épidémie.



Photo de groupe avec Gladys Mbemba Loumpangou, 3^e rang en allant de gauche à droite./Alfonso Rodriguez

Aujourd'hui, un séropositif sur quatre ignore qu'il est porteur du virus. Cette sorte d'épidémie « cachée » entraîne chaque année six mille nouvelles contaminations.

Les conférences et tables rondes seront, entre autres, animées par le Pr Olivier Lambotte (Hôpital du Kremlin-Bicêtre Université Paris-Sud), le Pr Olivier Schwartz (Institut Pasteur), le Dr Bruno Spire (directeur de recherche Inserm), Benoît Delavault (directeur du Caa-rud, Sida paroles, Colombes). Des chercheurs du LBPA interviendront également au cours de cet événement.

En invitée d'honneur, le Pr Françoise Barre-Sinoussi, prix Nobel de médecine 2008 avec le Pr Luc Montagnier pour leurs travaux portant sur la découverte du rétrovirus responsable du sida en 1983 à l'Institut Pasteur, co-découvreuse du virus du sida et présidente de l'association Sidaction, tiendra une conférence. Cet événement

est ouvert aux chercheurs, étudiants et au grand public. C'est l'occasion de rencontrer des acteurs engagés dans la lutte contre le sida et de découvrir leurs travaux. Mais également de récolter des fonds au bénéfice de l'association Sidaction « ensemble contre le sida ».

Concernant la participation de Gladys Mbemba Loumpangou, assistant ingénieur, titulaire d'un doctorat en virologie en 2012, depuis son entrée au CNRS il y a seize ans, ses activités de recherche sont menées au sein des deux équipes successives au LBPA-UMR8113. Celles-ci l'ont amenée à explorer un large panel de techniques au point d'acquiescer une certaine expertise dans plusieurs domaines d'étude de la biologie, tels que la biologie moléculaire (clonage de protéines), la biochimie (tests d'intégrations, Western Blot, Immunoprécipitation), la virologie et la biologie cellulaire.

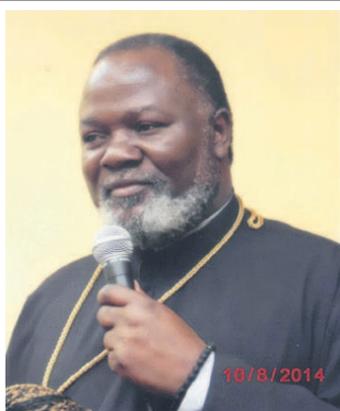
Marie Alfred Ngoma

IN MEMORIAM

27 mars 2015-27 mars 2019

Voici quatre ans que le Seigneur a rappelé à lui son serviteur l'Archiprêtre Père Bernard Diafouka.

A l'occasion de cette date commémorative, la communauté orthodoxe invite tous ceux qui l'ont connu et aimé à avoir une pensée pieuse pour sa mémoire et à être en communion de prière.

**REMERCIEMENTS**

Rock Ngassakys, Albert Gangui, Mme Yvonne Akondzo Kosso, les enfants Okoï et famille remercient de tout cœur les parents, amis et connaissances pour leur soutien et leur présence lors des veillées et des moments de recueillement tenus successivement à Paris et à Brazzaville, suite au décès de leur frère, père et oncle, Alexis Georges Okoï, ancien ambassadeur, et lors de ses obsèques à Brazzaville.

Que la grâce du Seigneur Jésus-Christ, l'amour de Dieu et la communion du Saint-Esprit soient avec vous. 2 Corinthien 13 : 14.

NÉCROLOGIE

Les familles Itoua, Ossoka et Okoko ont la profonde douleur d'informer les parents, amis et connaissances du décès de leur fils et neveu, Hugor Melon Itoua alias « Hugota Nzambé », survenu le 18 mars 2019 au CHU de Brazzaville.

La veillée mortuaire se tient au domicile familial, sis n° 130, rue Mbé, Talangai. Référence : arrêt Manguier, Grand lavage dans la rue Ndolo.

La date de l'inhumation sera communiquée ultérieurement.

Yanick Mbouma, agent Les Dépêches de Brazzaville, les familles Koutoupot Berloko, Bembé et Mbouma ont la profonde douleur d'annoncer aux parents, amis et connaissances, le décès de leur fils, père, oncle et frère, Robert Gabriel Berloko Koutoupot (Me Robert), le mercredi 20 mars 2019 à Brazzaville.

La veillée mortuaire se tient au n° 110 de la rue Yakoma, à Poto-Poto (derrière la grande école de Poto-Poto).

La date de l'inhumation sera communiquée ultérieurement.



LIBRAIRIE
LES MANGUIERS

Un **Espace de Vente:** Une sélection unique de la **LITTÉRATURE CLASSIQUE** (africaine, française et italienne)

Des : Essais, Bandes dessinées, Philosophie, etc.



Un **Espace culturel** Pour vos **Manifestations :**
Présentation d'ouvrages, Conférence-débat, Dédicace
Emission Télévisée, Ateliers de lecture et d'écriture.

Les Dépêches de Brazzaville 84 Boulevard Denis Sassou N'Gessou
immeuble les manguiers (Mpila) Brazzaville République du Congo

Ouvert

DU LUNDI AU VENDREDI 9 h - 17 h
SAMEDI 9 h - 13 h



COOPÉRATION

L'Italie entend appuyer le football congolais

L'ambassadeur italien a fait part au ministre des Sports et de l'éducation physique, Hugues Ngouélondélé, de la volonté de son pays à appuyer le Congo dans le domaine des sports, le 26 mars à Brazzaville, à l'occasion d'un échange entre les deux personnalités.

« Je suis venu ici pour rencontrer le ministre dans le cadre de la grande amitié qu'on n'a pas seulement avec le ministre, mais aussi avec le pays tout entier. Je voulais souligner notre capacité et notre volonté à travailler dans le domaine du football et pour aider la jeunesse congolaise à avoir une ouverture vers l'Europe, notamment vers l'Italie », a déclaré le diplomate italien, Stefano de Leo, à l'issue de l'audience.

Les deux personnalités ont également abordé des questions de collaboration dans le domaine de l'éducation et la capacité de contribuer au développement du pays.

« Dans une situation où il faut lancer des signes positifs, je pense que le sport est le moyen le plus important pour montrer

qu'il y a des possibilités de se rencontrer et de travailler ensemble. J'ai eu par le ministre des indications très utiles et importantes. Il y a des dossiers déjà ouverts sur une collaboration avec des équipes de football en Italie. Le ministère nous a ouvert ses portes et nous allons profiter de cette ouverture pour travailler ensemble, afin d'avoir des résultats concrets dans les brefs délais », a poursuivi Stefano de Leo.

Rappelons que la coopération entre les deux pays a permis, en janvier 2017, la signature d'un accord de partenariat entre le Congo et les clubs italiens Atalanta et le Milan AC sur la préformation des jeunes à Brazzaville pour le premier club et à Pointe-Noire pour le second.

Rieltony Louboko (stagiaire)

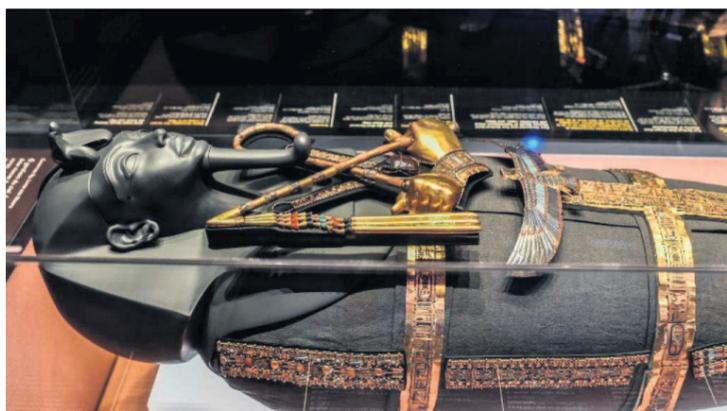


Hugues Ngouélondélé échangeant avec Stefano de Leo/Adiac

EXPOSITION

Des trésors du pharaon Toutankhamon à Paris

Plus de cent cinquante objets provenant du trésor de Toutankhamon sont exposés à la grande halle de La Villette jusqu'au 15 septembre.



Un des sarcophages du pharaon Toutankhamon est exposé le 21 mars 2019 à La Villette à Paris. AFP/Stéphane de Sakutin

Pour la première fois, plus de cent cinquante pièces provenant du trésor de Toutankhamon sont présentées hors d'Égypte. Paris est la deuxième ville après Los Angeles à accueillir l'exposition «Toutankhamon, le trésor du pharaon», avant Londres, Sydney et Tokyo.

L'exposition fait une halte à la grande halle de La Villette depuis le 23 mars et y restera jusqu'au 15 septembre. La tournée internationale va durer trois ans. Dix étapes sont au programme des cent cinquante objets. Pour John Norman, le directeur général d'IMG, la société américaine organisatrice de l'exposition, « c'est comme déplacer un chef d'État, un président, de ville en ville ». En effet, tous ces objets voyagent dans des caisses spécifiquement conçues et dans des conditions de température constantes. Ils sont transportés dans des avions spéciaux et protégés par des personnels de sécurité «qui ne les quittent pas du regard».

Ce trésor égyptien est estimé à près d'un milliard de dollars. À Paris, la grande halle de La Villette a dû s'adapter. Des ajustements ont été réalisés pour l'occasion, notamment la construction d'un coffre-fort aussi grand que la tombe de Toutankhamon. Cette aventure permet au ministère égyptien des Antiquités de percevoir cinq millions de dollars par ville-étape et un pourcentage sur le nombre de visiteurs.

En 2021, le nouveau grand musée du Caire dont le coût est estimé à un milliard de dollars devrait ouvrir aux pieds des Pyramides... Toutankhamon est son ambassadeur.

Noël Ndong

ART ORATOIRE

Les Power-women sur scène ce jeudi à l'IFC

Après quatre mois de formation sur les techniques de base, notamment l'écriture d'un texte de slam, cinq jeunes filles vont restituer, ce 28 mars, leur travail sur la thématique « Les violences conjugales ».

Le travail s'est fait en partenariat avec l'Union européenne et le centre Asi, dans le cadre d'un projet de prise en charge de victimes de violences.

D'après Mariusca Moukengue, slameuse congolaise, l'initiatrice du projet Slamunité, l'atelier « slamunité des Power-women : des mots sur les maux » a été lancé, le 27 novembre 2018, à l'occasion d'une conférence sur les violences conjugales, organisée par l'ambassadeur de France au Congo, lors de la quinzaine des droits de l'homme.

« Nous avons fait quatre mois d'atelier où nous avons eu à apprendre les techniques de base, l'écriture d'un texte de slam, tout ceci sur une thématique «Les violences conjugales». Ces filles ont réfléchi et écrit les textes qu'elles vont présenter ce jeudi à l'Institut français du Congo (IFC) », a-t-elle indiqué.

Cette fois-ci, la slameuse ne monopolisera pas la scène car elle a animé cet atelier avec ses collègues slameuses. « Je ne serai pas mise en avant sur scène, c'est leur restitution à elles. Je n'étais pas seule dans le coaching, la première phase je l'ai animée seule, tandis que la phase du spectacle j'ai fait intervenir les autres collègues slameuses, notamment Hardy Style et Arland MVila. C'est avec eux que nous avons monté la partie spectacle. C'est une première expérience pour ces filles de monter sur scène. Certes, nous allons déclamer un ou deux textes, ce sont elles qui seront sur scène du début jusqu'à la fin », a souligné Mariusca Moukengue.

La thématique retenue, a-t-elle fait savoir, est collective et universelle dans la mesure où elle touche tout le monde, précisant : « Ce n'est pas comme

dans les précédentes slamunités où la thématique était proposée par les apprenants eux-mêmes ou chacun écrivait selon ses inspirations ».

En rappel, le projet slamunité est une initiative de vulgarisation du slam en milieu juvénile qui consiste à animer des ateliers dans plusieurs villes du monde. « Nous avons d'abord commencé au Cameroun; à Dolise en République du Congo; à Lubumbashi en République démocratique du Congo et à Dakar, au Sénégal », a relevé Mariusca, invitant le public à venir suivre le spectacle avec un esprit un peu ouvert pour recevoir le message, indiquant que ceci n'est pas seulement l'affaire de la femme.

Au mois de juin, elle représentera en Côte d'Ivoire le slam congolais puis, en juillet, au Tchad.

Rosalie Bindika

KICK BOXING

Les titres départementaux se disputent ce week-end à Pointe-Noire

L'Association congolaise de boxe pieds poings lance, du 30 au 31 mars, dans la salle de sports de l'établissement scolaire les Trois glorieuses, son championnat départemental. La compétition mettra aux prises sept clubs pour un total de vingt-quatre combats. Etre affiliée à l'association est le seul critère pour y participer. Au cours de ce championnat, deux styles seront à l'honneur : le low kick

et le full contact.

Le low kick récompensera sept médaillés d'or dans les catégories suivantes : moins de 57kg, moins de 60 kg, moins de 63 kg, moins de 67 kg, moins de 70 kg, moins de 74 kg et moins de 79 kg. Deux grands champions sortiront par contre du full contact, à savoir celui des catégories des moins de 60 et 67kg.

James Golden Eloué

PROCESSUS ÉLECTORAL

Jean-Claude Katende prône la réforme majeure de la Céni

Le juriste, défenseur des droits de l'homme et penseur libre, motive son exhortation par des divisions que les élections du 30 décembre 2018 ont créées entre les Congolais.

L'objectif, pour le président national de l'Association africaine de défense des droits de l'homme (Asadho), est d'appeler les Congolais à commencer à réfléchir à ce qu'ils devront faire pour que les élections soient un moment de paix et de renforcement de la cohésion nationale. « *La poursuite du processus électoral en cours ne nous interdit pas de penser à l'avenir* », a-t-il indiqué, dans une de ses pages de réflexion du 27 mars.

Jean-Claude Katende pense que pour éviter à la République démocratique du Congo (RDC) de revivre « *le chaos politique, social et électoral créé par les élections de décembre 2018* », il est nécessaire de réformer la Commission électorale nationale indépendante (Céni) et la loi électorale. La plus grande réforme, estime-t-il, devra porter sur la composition du bureau de cette institution qui ne devra plus avoir des acteurs politiques



Jean-Claude Katende

en son sein.

Notant qu'actuellement ce bureau est composé d'un président issu de la société civile ; d'un vice-président proposé par la majorité présidentielle (MP) ;

d'un rapporteur représentant l'opposition ; d'un rapporteur adjoint et d'un questeur choisis par la MP; et d'un questeur adjoint issu de l'opposition, Jean-Claude Katende se convainc qu'avec une telle composition, il

est difficile que la Céni ne soit politisée au profit de la MP. « *La situation que nous avons vécue où toutes les décisions prises par la Céni, bonnes ou mauvaises, étaient soutenues par la MP, trouve sa raison d'être notamment dans cette composition partisane du bureau de cette institution* », a-t-il fait constater, soulignant que tous les acteurs politiques, membres du bureau de la Centrale électorale, étaient restés attachés à leurs partis politiques. Ils prenaient part, a-t-il affirmé, aux réunions de la Céni et à celles réunions de leurs partis politiques, surtout ceux issus de la MP.

Dans le contexte ainsi décrit, selon lui, il était difficile aux membres du bureau de la Céni de prendre des décisions en toute indépendance. « *Avec cette composition, il n'était pas surprenant que la Céni soit une caisse de résonance de la MP et que celle-ci soutienne la Centrale électorale dans le bien comme dans le mal* », a-t-il admis.

Des personnes indépendantes à la tête de la Céni

C'est ainsi que Jean-Claude Katende propose que le bureau de la Céni soit composé des per-

sonnes indépendantes, qui seront recrutées sur appel d'offres, par un cabinet congolais spécialisé en la matière. Pour lui, il est à exclure toutes les personnes qui ont travaillé avec les acteurs politiques (présidence de la République, parlement, gouvernement, assemblées provinciales, partis politiques, plates-formes politiques...) à quelque titre que ce soit.

« *Si nous voulons sauver les élections de 2023, il est important de dépolitiser la Céni. Les acteurs politiques devront se consacrer, avant, pendant et après les élections, à la mise en œuvre des dispositions de l'article 6, alinéa 3* », a avisé le président de l'Asadho, en appelant le peuple congolais à veiller à ce que la Céni ne soit plus contrôlée par les acteurs politiques.

Ces dispositions de la loi stipulent, a-t-il souligné, que « *les partis politiques concourent à l'expression du suffrage, au renforcement de la conscience nationale et à l'éducation civique...* ». Un travail que les partis politiques n'ont pas beaucoup fait ces dernières années, a-t-il déploré.

Lucien Dianzenza

LUBUMBASHI

Une commission d'enquête dans des entreprises publiques

La décision du gouvernorat de province vise à vérifier les allégations de violations des droits aux salaires et pensions des travailleurs au sein des sociétés d'Etat parmi lesquelles la SNCC, la Gécamines, la Sogetel et la Sodimico.

Le gouvernorat de la province du Haut-Katanga vient promptement de réagir positivement au sit-in tenu, le 27 mars, par des travailleurs et retraités des entreprises publiques de sa juridiction, notamment la Société nationale de chemin de fer (SNCC), la Générale des carrières et des mines (Gécamines), la Société de développement industriel et minier du Congo (Sodimico) et la Société générale de télécommunication (Sogetel).

En présence du représentant du président de l'Assemblée provinciale, le gouvernorat a décidé de la mise sur pied d'une commission ad hoc chargée de « *vérification d'allégations de violation systématique des droits aux salaires, pensions, décomptes finaux et autres prérogatives sociales* » des travailleurs et retraités des dites entreprises publiques.

A en croire l'Institut de recherche en droits humains (IRDH), qui avait déploré cette situation dans certains de ses bulletins électroniques et qui a relayé cette décision de l'autorité provinciale, l'Etat usera de son autorité d'arbitre, par l'entremise du gouverneur de la province. Cette association a assuré que les entreprises incriminées seront représentées, lors de l'enquête, par leurs administrateurs directeurs généraux et directeurs



La ville de Lubumbashi

généraux. Il y siègera également huit délégués des travailleurs protestataires, aux côtés de huit syndicalistes; ainsi que deux avocats de l'IRDH, en qualité de techniciens des droits de l'homme et facilitateurs du processus. Il est, en effet, rappelé que des agents de la SNCC se plaignent de plus de cent dix mois de salaires non payés, alors que d'autres possèdent des jugements que l'employeur refuse d'exécuter et d'autres encore attendent leurs décomptes finaux depuis plus de cinq ans. A la Sodimico, précise l'IRDH dans son bulletin du 27 mars, des cadres, agents, retraités et veuves sont déguerpis sans recevoir leurs dus. La Gécamines, quant à elle, est accusée, d'avoir mis à la retraite, sans délai, des agents et cadres qui, comme ceux de la SNCC, attendent des longues années sans toucher leurs pensions de la Caisse nationale de sécurité sociale.

« *Le cas pathétique est le refus de la Gécamines de payer des créances viagères de plus de quatre-vingt-dix mois de salaires, aux travailleurs de la Sogetel* », a souligné l'IRDH, qui note, par ailleurs, que des cas de travailleurs licenciés abusivement au motif de grève et des vacataires de longue durée non payés ont été relevés à la SNCC.

Les chercheurs de l'IRDH, cités dans ce bulletin électronique, saluent la promptitude avec laquelle les autorités politiques provinciales ont réagi à cette manifestation pacifique. Ils souhaitent l'inclusion des magistrats professionnels à cette recherche de solution, afin que soit puni, de manière exemplaire, quiconque des dirigeants des entreprises sera reconnu, individuellement, responsable des dites violations récurrentes des droits sociaux des travailleurs.

Lucien Dianzenza

CONJONCTURE ÉCONOMIQUE

Le taux de croissance revu à la baisse

La Banque centrale du Congo (BCC) a apporté un éclairage sur l'évolution des principaux paramètres macro-économiques à la date du 28 février. Globalement, l'autorité monétaire a rassuré du maintien de tous les dispositifs actuels de sa politique monétaire, à l'exception du taux de croissance qui affiche une légère baisse dans sa nouvelle projection.

Par rapport à l'exercice passé, le taux projeté marque toutefois une certaine hausse si l'on compare avec les 4,1 % de 2018. Par ailleurs, la BCC évoque le solde global brut d'opinions favorables des entrepreneurs depuis le début de l'année. Cela atteste, confie-t-elle, de la confiance des investisseurs dans l'évolution positive de la conjoncture économique à court terme. Il est à noter également que la croissance économique continuera à être tirée par le dynamisme du secteur extractif.

Au niveau de la pression sur le marché des biens et services, la BCC constate une stabilité des prix intérieurs pendant l'exercice en cours. L'on est passé tout de même à un taux d'inflation mensuel de 0,27 % en janvier contre 0,43 % un mois après. Si l'on prend en compte le cumul annuel à la deuxième semaine du mois de mars, l'inflation n'a pas dépassé les 0,83 % alors qu'elle s'établissait à 2,36 % à la période correspondante de 2018. Terminons avec les chiffres du marché des changes plutôt favorables. En effet, la BCC se réjouit de la consolidation de la stabilité du taux de change dans les différents segments du marché.

Laurent Essolomwa

AFRICA CEO FORUM

Félix Tshisekedi exhorte les entrepreneurs congolais à l'effort d'investissement

Le chef de l'Etat a réaffirmé, le 26 mars, à Kigali son engagement à travailler avec les hommes d'affaires nationaux pour faire du pays une terre d'investissement.

A Kigali où il séjourne depuis le 24 mars dans le cadre de l'Africa CEO Forum, Félix Tshisekedi ne ménage aucun effort pour qu'à l'issue de ces assises internationales, de belles perspectives soient dégagées au profit de l'essor économique de la République démocratique du Congo (RDC).

D'où les contacts qu'il n'a cessé de prendre avec les milieux d'affaires avec, en sus, le souci d'entrevoir de nouvelles possibilités d'investissements dans son pays. C'est dans ce contexte qu'il faut situer sa rencontre, le 26 mars, avec un groupe d'hommes d'affaires congolais du réseau « Makutano ».

Les échanges avec ces jeunes entrepreneurs congolais ont eu lieu autour d'un déjeuner qui a permis aux deux parties de se forger une réelle conviction par rapport au défi du développement que présente aujourd'hui la RDC.



Félix Tshisekedi lors du déjeuner avec les investisseurs congolais à Kigali

Le président de la République en a profité pour encourager ses interlocuteurs et s'est engagé, séance tenante, à travailler avec eux pour faire du pays une terre d'investissement. Il les a incités à plus d'efforts, estimant qu'ils constituent la

vitrine du pays vis-à-vis de l'extérieur. « J'ai décidé d'encourager les hommes d'affaires qui offrent la possibilité de montrer ce qu'on est capable de faire au Congo. J'ai décidé de les emmener avec moi, je vais continuer à faire ça, le plus souvent, chaque fois que

je voyagerai parce que vous êtes la vitrine de notre pays », a-t-il lancé à la quarantaine d'hommes d'affaires présente à ce déjeuner.

L'initiative de l'investissement à laisser aux privés

Bien avant cet échange avec les entrepreneurs congolais, l'ambassadeur itinérant du chef de l'Etat, Luc Gerad Nyafé, qui fait partie de la délégation présidentielle, a présenté aux participants à l'Africa Ceo Forum les grandes lignes du programme économique de Félix Tshisekedi. Ce riche homme d'affaires congolais, basé en Colombie, a mis un accent appuyé sur les efforts qu'entreprend la RDC sous le leadership de l'actuel chef de l'Etat pour attirer davantage d'investissements dans le pays. La stratégie à ce niveau, a-t-il dit, consiste à laisser l'initiative de l'investissement aux

privés, quitte au gouvernement de se contenter de son rôle de régulateur et de facilitateur en vue de créer un cadre incitatif à l'investissement.

L'autre intervenant a été le directeur général de l'Agence nationale de promotion des investissements qui a présenté à l'assistance le potentiel économique dont regorge la RDC qui s'ouvre de plus en plus aux marchés extérieurs. Anthony Nkiza a, par ailleurs, rassuré sur l'engagement pris par le gouvernement congolais, dans le cadre de la facilitation accordée aux entrepreneurs potentiels via la simplification des procédures en matière d'investissements.

Notons que mille cinq cents participants, essentiellement des entrepreneurs, ont échangé à travers une quarantaine de panels au cours de ce grand forum économique.

Alain Diasso

SANCTIONS CONTRE DES OFFICIELS CONGOLAIS

L'UE rejette le premier recours

Le tribunal de l'Union européenne (UE) a rejeté, le 26 mars, la requête introduite par huit proches de l'ancien président de la République, Joseph Kabila, sanctionnés en mai 2017 par le Conseil de l'UE pour « entraves à l'organisation des élections » et « graves violations » des droits de l'homme.

Les officiels congolais sous sanctions européennes ne sont pas encore au bout de leur peine. L'espoir de voir l'UE revenir aux bons sentiments en les annulant tend à s'éloigner. Le 26 mars, la neuvième chambre du tribunal de l'UE, réunie en audience publique à Luxembourg, ne s'est pas fait prier pour rejeter le recours introduit par ces autorités.

Les huit responsables concernés ont, en effet, initié une requête contestant la légalité des sanctions qui leur sont imposées depuis mai 2017 pour graves violations des droits de l'homme et entrave à l'organisation des élections. C'est depuis le 22 août 2017 que l'avocat conseil d'Evariste Boshab, un des responsables incriminés, a introduit ce recours, espérant l'annulation de ces sanctions prises contre son client et ses camarades de la « Kabilie ».

Mais le verdict rendu mardi a annihilé tout espoir, démontant l'argumentaire développé par la défense pour tenter de renverser la courbe. Un argumentaire bâti essentiellement autour de l'exposé des faits ayant conduit aux sanctions, du reste, mal étayés, selon la défense. Pour cette dernière, les sanctions en question auront été « justifiées davantage par la fonction des officiels concernés que par de réelles preuves ».

Cela n'a toutefois pas ébranlé le tribunal de l'UE demeuré ferme dans sa décision. Malgré cela, Me Bontinck continue de croire que les choses pourront évoluer dans un sens positif, surtout qu'il s'agit là d'un recours rédigé et introduit depuis août 2017 par une précédente équipe d'avocats. L'avocat belge des officiels congolais sous sanctions dit ne pas s'étonner de son rejet, vu qu'il a été mal ficelé. Deux nouveaux recours qui portent ses marques auraient été introduits, dont le dernier en décembre, au moment du renouvellement des sanctions élargies, depuis lors, à quatorze officiels congolais.

Malgré la pression de la défense, le tribunal de l'UE reste convaincu de la pertinence des sanctions infligées aux officiels congolais les jugeant fondées. Toutefois, il est à noter que cette décision de la Cour ne remet pas en cause l'engagement pris en décembre dernier par l'UE de réexaminer ces sanctions une fois le processus électoral finalisé.

Alain Diasso

SANTÉ

Des dialogues communautaires, une nouvelle stratégie de lutte contre Ebola

À la suite des attaques contre les centres de traitement de la maladie de Katwa et Butembo, la coordination avait lancé des échanges communautaires dans plusieurs zones de santé, afin d'inviter la communauté à partager ses préoccupations et suggestions par rapport à la conduite de la riposte.



Une équipe des experts sur le terrain (photo DR)

De nombreuses recommandations ont été formulées. Il s'agit notamment de l'adaptation des procédures opérationnelles standard en matière de prévention et contrôle des infections (PCI) dans le milieu communautaire; l'engagement communautaire et l'intégration des familles dans le processus; le développement d'une stratégie de communication spécifique sur les nouvelles approches de PCI pour améliorer la compréhension de la communauté; enfin la revitalisation du programme Villages et écoles assainis et des projets eau, hygiène et assainissement, en particulier à Bu-

tembo et Katwa. Deux piliers de la riposte ont ensuite été ciblés par la coordination, à savoir la PCI ainsi que la communication de risque et l'engagement communautaire. Les équipes de PCI sont responsables de la mise en place de mesures et pratiques pour mettre fin à la transmission de maladies infectieuses dans les formations sanitaires et dans la communauté. Ces mesures comprennent la désinfection des formations sanitaires et des ménages, l'installation des points de lavage de mains et la mise à disposition des équipements de protection individuelle. Le premier atelier sur

la PCI a été organisé à Goma, du 21 au 23 mars, dans l'objectif d'améliorer la qualité des interventions et la perception de la PCI par les communautés.

Rappelons que la situation épidémiologique à la date du 26 mars indique que depuis le début de l'épidémie, le cumul des cas est de mille vingt-deux, dont neuf cent cinquante-sept confirmés et soixante-cinq probables. Six cent trente-neuf décès ont été rapportés dont cinq cent soixante-quatorze confirmés et soixante-cinq probables. Trois cent vingt-quatre personnes ont été guéries et ont quitté le centre de traitement.

Blandine Lusimana

CLÔTURE DU MOIS DE LA FEMME

La FMT va mobiliser ses membres féminins à l'espace Texaf Bilembo

L'activité prévue le 31 mars, dans la commune de Ngaliema, à Kinshasa, va permettre à l'ONG des albinos de la République démocratique du Congo (RDC) de valoriser la femme albinos pour faciliter l'intégration et réduire la discrimination.

La Fondation Mwimba-Texas (FMT) et ses membres veulent clôturer en beauté le mois de la femme. Au cours de la cérémonie qu'elle envisage, il sera également projeté le film de sensibilisation à l'albinisme réalisé par la Française Soazic Sanson, intitulé «Mwimba Texas : catch et albinisme en RDC».

Pour la FMT, en effet, cette rencontre revêt une grande importance, parce qu'elle compte y recevoir, en plus de ses membres venant des quatre districts de la ville-province de Kinshasa, plusieurs autres invités albinophiles. Ce qui lui permettra, comme l'avait expliqué son président, le catcheur al-



binos Alphonse Mwimba Texas, de présenter et de mettre en vente le livre de sensibilisation aux conditions des albinos de la RDC, écrit par la photographe belge, Patricia Willocq, dans le cadre du projet Blanc-Ebène, en vue de soutenir les activités de l'association.

Une intervention des spécialistes et d'autres albinophiles

Dans le cadre de cette journée, la FMT prévoit plusieurs interventions dont celle de l'urgentiste au Centre médical de Kinshasa, le Dr Olivier Tuyina-

La clôture du mois de la femme 2018 à la FMT/Adiac

ma, ainsi que d'autres albinophiles. L'intervention de ce médecin, en tant que spécialiste, est importante pour les albinos ainsi que pour toute la société en vue de savoir comment gérer les albinos, du point de vue médical. Les autres interventions constitueront le partage

d'expériences pour faciliter l'intégration et réduire la stigmatisation et la discrimination dont sont victimes les albinos.

Aussi, comme elle a l'habitude de le faire depuis ses 21ans d'existence, la FMT compte également distribuer des crèmes solaires, vaselines, savons, lunettes solaires, chemises manches longues et autres produits pharmaceutiques liés à la plaie. A travers cette action, en plus de faciliter la vie aux albinos et autres démunis bénéficiaires, la FMT vise à permettre aux albinos de lutter contre le cancer de la peau, cette maladie causée par les rayons solaires et qui les ravage sur le continent africain.

Manquant actuellement de moyens pour financer ses activités au profit des albinos, l'ONG attend l'apport des mains généreuses et des cœurs sensibles à sa cause pour lui permettre d'atteindre les objectifs qu'elle s'est fixés.

Lucien Dianzenza

INVESTISSEMENTS MINIERS

La RDC parmi les pays africains les moins attractifs

Une étude menée par l'Institut Fraser, rendue publique fin février, révèle que la République démocratique du Congo (RDC) fait partie des pays africains les plus mal classés, selon l'indice de perception des politiques minières. Elle pointe à la soixante-septième place, ne devant pas, au plan mondial, que le Venezuela.

La récente augmentation « unilatérale » du taux de redevance en RDC et l'imposition de nouvelles taxes - via le nouveau code minier promulgué en 2018 - auront découragé les investissements. C'est ce que pensent de nombreux acteurs du secteur minier.

Une situation qui, d'après eux, est à la base du peu d'intérêt que manifestent de plus en plus les investisseurs étrangers vis-à-vis des mines congolaises. Le sondage annuel (2018) de l'Institut Fraser, rendu public fin février dernier, confirme cette tendance qui voit la RDC périlcliter au plan mondial des juridictions minières africaines les moins attractives pour les investisseurs étrangers, à la soixante-septième place sur quatre-vingt-trois pays. Le Botswana est la juridiction africaine la mieux classée (32^e), suivi de l'Afrique du Sud (43^e)

et de la Zambie (45^e). La mauvaise note de la RDC est cependant en partie compensée par l'indice de potentiel minéral selon lequel le pays est classé 24^e sur quatre-vingt-trois avec une note de 68,75/100.

Quand bien même elle est devant certains autres Etats africains tels que le Ghana (68^e) et l'Ethiopie (77^e), la RDC ne constitue plus la bonne destination pour les potentiels investisseurs miniers étrangers. L'insécurité récurrente dans les provinces de l'est, viviers d'importants gisements, le manque de clarté des limites des concessions minières d'exploration, la corruption, etc., sont autant des facteurs qui dissuadent les investisseurs étrangers à ne pas tenter l'aventure dans le pays.

Pour réaliser son classement, Fraser Institute a analysé les réponses de deux cent quatre-vingt-onze acteurs, majoritairement des dirigeants de compagnies minières, au sujet des facteurs qui influencent leurs décisions à investir dans les pays. Entre autres facteurs, on retrouve les réglementations mises en place par les gouvernements, le système légal, le régime de taxation, les infrastructures, la stabilité politique, les lois concernant le travail.

Alain Diasso



LE COURRIER DE KINSHASA

www.lesdepechesdebrazzaville.com

BON PLAN!

RECRUTEMENT



Distribuez nos produits & Gagnez de l'argent

FILLES JEUNES ET DYNAMIQUES
rejoignez notre équipe marketing

+243.856.43.6723

immeuble ex FORESCOM, 1er niveau
Avenue des Douanes n°4
Kinshasa, Gombe - RDC

PARCOURS DE L'ENTREPRENEUR

La première promotion 2019 en formation

Organisée par la Chambre de commerce, d'industrie, d'agriculture et des métiers (Cciam), avec le soutien du Conseil régional des pays de la Loire (France), la formation qui regroupe une quinzaine de dirigeants d'entreprise de divers secteurs d'activités a été lancée, le 26 mars, à Pointe-Noire.

La cérémonie du lancement s'est déroulée dans la salle de conférence de la Cciam, en présence de Joël Renou, consul général de France; de David Ruffin, délégué international de la Chambre de métiers et de l'artisanat des pays de la Loire; et de Dominique César, directeur du développement des entreprises de la Chambre de commerce et d'industrie (CCI) de Nantes, deux structures partenaires dans le cadre de cette formation. Une initiative lancée en 2017 et mise en place par la Cciam pour répondre aux besoins de formation des chefs d'entreprise du Congo. Elle est destinée à renforcer, pendant six mois, leurs compétences en

matière de gestion, d'organisation et de management (stratégie et gouvernance). Les principaux axes ont été présentés par Luc Kondji, responsable de la formation et conseiller d'entreprise de la Chambre de commerce qui a, par ailleurs, signalé quelques innovations pour cette année avec l'ajout de certains modules (QHE, informatique, relation avec les entreprises...).

Le «Parcours de l'entrepreneur» contribue au développement personnel et au leadership par l'amélioration des performances. Il a déjà connu trois sessions et celle qui vient de démarrer est la quatrième.

Evoquant les grandes lignes de la mise en place de ce dispositif, Sylvestre Didier Mavouenzela, président de la Cciam, a salué « la synergie à la base de la concrétisation de cette initiative » dont les similitudes avec le dispositif d'accompagnement déployé par la CCI de Nantes ont été rappelées par Dominique César. Selon lui, elle permet d'armer les chefs d'entreprise, de tisser des liens et de favoriser



Une vue de la salle pendant la formation./Adiac

la création des réseaux. S'appuyant sur le sigle de la Chambre de commerce de Pointe-Noire, (Cciam), David Ruffin a défini les missions qu'elle a accomplies, à savoir collaborer, convaincre, innover, accompagner et magnifier.

Joël Renou, pour sa part, a reconnu l'importance du partenariat entre cette ins-

titution et la Région des pays de la Loire pour répondre au besoin de formation au Congo. Il a appelé à approfondir «Le parcours de l'entrepreneur».

La cérémonie de lancement de la formation a connu la présence d'autres partenaires au projet.

Lucie Prisca Condhet N'Zinga

MUSIQUE

«Black Viking 2» sera disponible en mai

L'album de Big Tyger, qui porte le label de Belle rage music (BRM), sera présenté au public, le 3 mai, au Double Tree by Hilton. Il est le premier opus international d'un artiste urbain évoluant au Congo.

«Black Viking 2» est une œuvre musicale invitant au voyage. La rencontre avec d'autres cultures, d'autres mœurs et d'autres peuples apporte toujours des retombées bénéfiques. Pour ce faire, le rappeur Big Tyger parcourt actuellement l'Afrique à la découverte d'autres sonorités et d'autres tempos toujours enrichissants dans le métissage culturel. Lors de ce périple transafricain, neuf pays seront visités par Big Tyger qu'accompagnent cinq autres artistes musiciens.

Signalons que l'opus «Black Viking 1», sorti en août dernier, a été un grand événement pour la musique urbaine congolaise. Il a été la concrétisation de neuf mois de dur labeur avec les titres : «African woman», «Na Kangami», «Rihanna», «Like you», «Nzambé» et «Love» qui font figure de joyau dans cette œuvre musicale réussie tant par son orchestration que par sa qualité électro-acoustique.

De son vrai nom Paul Christ Moubamou, Big Tyger est né le 3 septembre 1993 à Brazzaville. Très jeune, il est bercé par le rythme hip-hop et fait des scènes comme danseur au sein du groupe Dance For Me qu'il intègre en 2011.

Big Tyger caresse alors l'ambition de faire carrière dans le



Le rappeur Big Tyger./DR

rap. Il intègre pour cela le label congolais BRM. Dans ce groupe, il apprend beaucoup auprès des professionnels de l'univers musical qui le forgent à plus

de professionnalisme, gage de succès et de réussite. Exigeant avec lui-même et armé d'un besoin pressant d'apprendre, il côtoie Teddy Benzo, qui sera son mentor plus tard et qu'il va accompagner régulièrement lors des différents shows et concerts.

Artiste altruiste, Big Tyger participe aux nombreux projets musicaux tels que «Family Games» de Yasika, concept 2015. Beaucoup de titres sortis sous le label BRM vont le révéler ainsi au grand public: «All I do is big» avec Teddy Benzo & Sosey en 2015, «Dirty Doogie feat Wizzy Wesley» (Compilation BRM-2015), «Congo Viber, feat Mab Strong» (2016), «Shootas feat Raze Be» (2016).

Hervé Brice Mampouya

PEINTURE

Un SOS en faveur du jeune Stéphane Fabou

Devenu invalide à l'âge de 10 ans, le jeune peintre camerounais exerce son art par l'usage de sa bouche et de ses pieds dans l'espoir de réaliser son rêve de devenir un architecte de renom.

Comme tout enfant, Stéphane Fabou est né avec toutes ses capacités physiques et mentales. Mais, à l'âge de 10ans, il a été frappé par une maladie ayant entraîné la paralysie de ses bras et n'utilise donc plus ses mains. Malgré son handicap, il a gardé sa joie de vivre et nourrit toujours son rêve de devenir architecte. Il écrit, dessine et peint avec sa bouche.

Rencontré dans la ville de Bafoussam, à l'ouest du Cameroun par la panafricaine Christelle Ngaleu où il vit avec sa mère, le jeune peintre a fait savoir à la journaliste qu'il a arrêté ses études, faute de matériels didactiques adaptés à sa condition.

« Lors des examens officiels, il finissait toujours après les autres car, écrivant avec sa bouche ou ses pieds. Ce qui pénalisait les autres élèves. Devant cette difficulté, les responsables de l'établissement ont donc refusé de continuer à l'admettre dans leur établissement, contraignant ainsi le jeune à arrêter ses études », a témoigné Christelle Ngaleu. Dans un communiqué de presse, elle lance un SOS aux mécènes et personnes de bonne foi afin de venir en aide à ce jeune peintre dans le cadre de sa formation.

Malgré la non motricité de ses membres supérieurs, Stéphane Fabou est animé par le désir d'être utile à la société et indépendant financièrement. Ce passionné du dessin a appris à



Le jeune peintre

peindre tout seul en se servant de sa bouche pour accrocher les pinceaux. Cet autodidacte a environ une dizaine de toiles qu'il met en vente. « Son rêve est de vendre ses tableaux pour non seulement aider sa maman, mais aussi pouvoir intégrer une école de formation en architecture ou dessin », martèle la journaliste dans son communiqué.

Une histoire très choquante

D'après sa mère, Stéphane Fabou est né valide. Il avait en lui quelque chose de spécial et particulier avec une intelligence extraordinaire. A l'école, il était toujours le meilleur et à la maison, il était docile. Même son environnement lui disait souvent : « Cet enfant est très beau et spécial ». Il suscitait l'admiration tant des enfants de son âge que des grandes personnes. Malheureusement un soir, de retour du travail, elle a trouvé Stéphane brulant de fièvre et ses membres devenus raides,

c'est le début du calvaire de cette maman qui a fait le tour de plusieurs hôpitaux camerounais sans solution véritable.

L'histoire est très triste mais, le personnage est un jeune homme plein de vie, de joie et d'espoir. « J'ai échangé avec lui, j'ai pleuré en le voyant mais je suis partie de là avec des larmes de joie. Il m'a enseigné par son habitude, il m'a donné de l'espoir, il m'a fait sourire et a prié pour moi. Voyez-vous, je l'ai approché par compassion et je l'ai quitté avec le cœur rempli de joie. Les yeux de Stéphane pétillent d'espoir, sa bouche est remplie de parole d'amour et de bénédiction et sur son visage transparait une joie de vivre », a rapporté Christelle Ngaleu, l'une des représentantes du réseau des femmes journalistes d'Afrique au Cameroun, qui demande à tous les amoureux de la peinture d'aider ce jeune peintre à réaliser son rêve par une formation dans une grande école en la matière.

Charlem Léa Legnoki

AFRICA CEO FORUM

Paul Kagame et Félix Tshisekedi affichent leur entente à Kigali

Mardi soir dans la capitale rwandaise, les deux chefs d'Etat ont affiché leur entente devant une assemblée de chefs d'entreprise, investisseurs et bailleurs venus en nombre au Rwanda dans le cadre de la grande rencontre de l'Africa CEO Forum.

L'heure est à la réconciliation et à la reconstruction, ont lancé à l'unisson Paul Kagame et Félix Tshisekedi à la tribune du forum économique qu'organise chaque année, depuis sept ans, le groupe Jeune Afrique. A cette occasion, les deux présidents ont passé des messages forts et assuré

« Nous devons construire des ponts et non des murs »

leur auditoire de leur volonté conjointe d'avancer dans la résolution des conflits. Oublier le passé, avancer autant que possible ensemble pour mettre fin à la violence le long de leur frontière commune, tel était le message de fond.

Après les drames des deux dernières décennies, le propos n'aura pas laissé insensible l'auditoire en quête d'opportunités d'affaires dans cette zone stratégique du continent. Evoquant les crises qui continuent de fragiliser la région, Paul Kagame a insisté sur les



Félix Tshisekedi et Paul Kagame

solutions à trouver pour amener la stabilité. « Ces tragédies se sont déroulées dans cette région depuis de nombreuses années et font partie de notre histoire. Nous en avons fait le deuil et nous allons trouver des solutions ensemble aux problèmes qui se posent, amener la stabili-

té et la transformation dont nous avons besoin. Nous avons les leaders avec une bonne vision politique », a-t-il assuré.

« Nous devons construire des ponts et non des murs »

En écho, Félix Tshisekedi a rassuré son homologue : « Partant du principe que

nos pays resteront voisins et que nous sommes acteurs, faire la guerre entretient les tensions inutiles et c'est une perte de temps. Nous pouvons nous parler franchement. Ce passage est difficile mais nous n'irons pas à l'escalade de la violence. Nous devons construire des ponts

et non des murs ».

Le chef d'Etat congolais a poursuivi son propos, dénonçant les groupes armés devenus des « petits groupes aux intérêts mesquins qui ne se battent plus pour des idéologies », tout en précisant qu'un programme de démobilisation et de réinsertion sociale est en cours de préparation avec les partenaires au développement.

Dans un contexte de discussions autour de la construction du grand marché commun africain, le président de la République démocratique du Congo a également rappelé le rôle et l'importance de l'intégration régionale dans la résolution des conflits.

Enfin, Paul Kagame, dont tous à Kigali ont salué pendant ces deux jours l'engagement pour le développement, a souligné la difficulté de progresser sans engagement commun et l'importance de « se focaliser sur nos préoccupations qui sont les mêmes ». Et à l'adresse de tous, le président rwandais s'est montré rassurant : « Pendant que l'on s'efforce de résoudre les conflits, on peut poursuivre en parallèle les projets d'intégration ».

Bénédicte de Capèle depuis Kigali

CENTRAFRIQUE

Simplice Mathieu Sarandji nommé ministre d'Etat

L'ex-Premier ministre, dont les groupes armés avaient réclamé et obtenu la démission, a été nommé ministre d'Etat et conseiller spécial à la présidence, selon un décret présidentiel rendu public le 27 mars.

Le 22 février dernier, l'ex-Premier ministre avait présenté sa démission et celle de son gouvernement, conformément à l'accord de paix signé deux semaines auparavant à Bangui entre autorités et groupes armés. Il était obligé de quitter le gouvernement parce que lors des négociations de Khartoum, les groupes armés avaient exigé et obtenu sa démission.

En conséquence, Simplicie Mathieu Sarandji avait été remplacé par un proche du président Faustin Archange Touadéra, Firmin Ngrebada, dont les groupes armés avait également exigé rapidement la démission, estimant que son gouvernement ne leur offrait pas suffisamment de postes.

Pour sauver l'accord de Khartoum, l'Union africaine avait organisé une réunion à Addis-Abeba (Ethiopie), à l'issue de laquelle un nouveau gouvernement, toujours dirigé par Firmin Ngrebada, a été formé la semaine dernière, accordant plus de places aux groupes armés.

C'est ainsi qu'outre des ministères non régalien, les représentants de groupes armés ont obtenu plusieurs postes de conseillers spéciaux à la présidence et à la primature. Il s'agit, entre autres, d'Ali Darassa, chef de l'Unité pour la paix en Centrafrique; Mahamat Alkatim, chef du Mouvement patriotique pour la Centrafrique; et Bi Sidi Souleymane, alias Sidiki, chef du groupe armé 3R (Retour, réclamation, réconciliation). Tous, ils seront chargés auprès du Premier ministre, Firmin Ngrebada, de la mise en place des unités spéciales mixtes prévues par l'accord de Khartoum.

Ces unités sont composées de membres des Forces armées centrafricaines et des groupes armés qui contrôlent 80% du territoire de Centrafrique, afin d'en assurer la sécurité. La Centrafrique est déchirée par la guerre depuis 2013, et près d'un quart de sa population fait partie des personnes déplacées ou réfugiées dans les pays voisins ou ailleurs.

Nestor N'Gampoula

BILLET D'HUMEUR

Des comportements pervers inquiètent les organisateurs des cérémonies

Les Congolais s'illustrent ces derniers temps par des comportements pervers qui inquiètent les organisateurs des cérémonies publiques. En effet, au colloque international qui se tient du 26 au 29 mars à Brazzaville, sur le thème « La chimie face aux défis sanitaires et environnementaux en Afrique », deux cas de vol ont été enregistrés.

Au retour de la pause-café, l'ordinateur portable du premier conférencier, à qui revenait la charge de présenter la leçon inaugurale, a disparu miraculeusement dans la salle ; alors que son cours y était consigné. De plus, les participants ont constaté que les blocs-notes et les stylos posés sur les tables avaient également disparu.

La perte de cet ordinateur a quelque peu bouleversé le conférencier. Il a essayé de présenter magistralement son cours ; parce que l'ayant déjà en tête. Ce n'est pas le premier cas de ce genre, constate-t-on.

A de nombreuses activités publiques, il est déploré la disparition d'objets précieux. Les auteurs de ces actes sont des personnes malintentionnées. En effet, les mêmes gestes déplorables ont été observés également lors d'un événement au Centre de conférences internationales de Kintélé, où un téléphone portable d'un conférencier avait été subtilisé.

De même, au cours de la réunion du Comité inter-Etat des pesticides de l'Afrique centrale sur la sensibilisation des paysans à l'utilisation des pesticides, un des experts avait perdu son ordinateur portable.

Face à l'ampleur du phénomène, les services de sécurité sont interpellés à doubler de la vigilance.

La Rédaction